

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.163

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 15 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 08 décembre 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 08 décembre 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry REGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU
M. René-Luc CHABASSE représenté par Mme BARRAUD-DUCHÉRON
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO
M. Philippe CAU représenté par M. Jean-Paul CLECH
Mme Dominique BERGEROT représentée par Mme CIRAUD-LANOUE
Mme Nancy LEFEBVRE représentée par Mme Dominique PARSIGNEAU

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS, ÉTABLI PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA), POUR L'ANNÉE 2016

RAPPORTEUR : MME PELTIER

L'article D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le Maire doit présenter au Conseil Municipal un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) d'Élimination des Déchets.

Ce rapport, approuvé le 22 septembre 2017 par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), comprend les indicateurs techniques de collecte et de traitement des déchets, ainsi que les indicateurs financiers exigés par le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Les principaux éléments sont les suivants :

Bilan technique de l'exercice 2016 :

➤ Ordures Ménagères (OM) :

- Tonnage collecté : 29 597 tonnes (-2,22% par rapport à 2015). En 10 ans, le tonnage d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) a diminué de 13,34%.

➤ Déchets recyclables :

- Tonnage collecté : 6 331 tonnes (+1,96 % par rapport à 2015). En 10 ans, le tonnage de déchets recyclables (emballages ménagers et papiers) a augmenté de 13,11%.

➤ Déchets verts (collecte en porte-à-porte sur 15 communes) :

- Tonnage collecté : 3 696 tonnes (-3,2% par rapport à 2015).

➤ Collecte du verre (apport volontaire) :

- Parc de colonnes à verre : 574 aériennes et 23 enterrées (sur 7 communes).
- Tonnage collecté : 4836 tonnes (+2,9% par rapport à 2015).

➤ Déchetteries :

- Elles sont au nombre de 7, dont une à Royan.
- Tonnage collecté en bennes : 29 166 tonnes (dont 38% pour le site de Royan).
- Tonnage collecté hors bennes : 1 282,45 tonnes (batteries, piles, huiles végétales et minérales, Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC), Déchets Diffus Spécifiques (DDS), radiographies et films numériques, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), emballages ménagers et verre).
- Le tonnage global des déchets collectés hors bennes a augmenté de 42% par rapport à 2015. Cette forte hausse s'explique par la mise en place des nouvelles filières des éco-organismes.

➤ Déchets des professionnels :

- Au 31 décembre 2016, 2289 conventions de Redevance Spéciale (RS) signées (dont 150 conventions colonnes enterrées) pour la collecte des déchets assimilés aux OM.
- Tonnage de cartons bruns collectés : 422,98 tonnes (+4,4% par rapport à 2015)
- 117 établissements adhérant à la Redevance « Hôtellerie de Plein Air », avec une collecte de 2379 tonnes d'OM (8,04 % du tonnage global d'OM collectés par la CARA).
- La déchetterie artisanale de Saint-Sulpice-de-Royan, réservée aux professionnels et aux services techniques des communes, a collecté 7958 tonnes de déchets (principalement gravats, déchets verts, tout-venant + cartons, ferrailles, bois, verre et huiles végétales ou minérales usagées), contre 7834 tonnes en 2015.

Bilan financier de l'exercice 2016 :

➤ Investissement :

- Dépenses réalisées : 692 544 €
- Recettes réalisées : 736 474 €

➤ Fonctionnement :

- Dépenses réalisées : 16 557 812 €
- Recettes réalisées : 18 511 580 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le rapport annuel de l'exercice 2016,
- Vu l'avis émis par la Commission « Environnement, Développement Durable et Estuaire » en date du 30 novembre 2017,
- Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

- de la communication du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 19 décembre 2017

Le Maire,
Patrick MARENGO



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS
- ANNEE 2016 -**

Rapport établi conformément aux dispositions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

PRESENTATION DE L'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE.....	2
ORGANISATION DE LA COLLECTE	5
A. LES DECHETS DES MENAGES	5
1. Le porte à porte	5
1.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMR)	5
1.2 Les déchets recyclables (emballages ménagers et papiers)	6
1.3 Les déchets verts	8
1.4 Le calendrier de collecte	9
2. L'apport volontaire	10
2.1 Le verre	10
2.2 Les déchets des déchèteries	12
B. LES DECHETS DES PROFESSIONNELS.....	18
1. Les déchets assimilés aux ordures ménagères	18
2. Les déchets produits par les établissements de l'hôtellerie de plein air.....	22
3. Les déchets de la déchèterie artisanale.....	22
ORGANISATION DU TRAITEMENT	27
A. LES ORDURES MENAGERES.....	27
B. LES DECHETS RECYCLABLES.....	27
C. LE VERRE.....	28
D. LES DECHETS VERTS.....	29
E. LES DECHETS DES DECHETERIES	29
MARCHES, CONTRATS ET CONVENTIONS	31
A. COLLECTE EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE	31
B. DECHETERIES	32
C. COLLECTE SELECTIVE	36
D. FOURNITURE ET DIVERS	37
MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES	38
A. MOYENS HUMAINS	38
B. MOYENS TECHNIQUES.....	39
INDICATEURS FINANCIERS	40
A. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : Budget GESTION DES DECHETS.....	40
B. SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL	45
ANNEXES	47

FAITS MARQUANTS 2016

MARCHES, CONTRATS ET CONVENTIONS :

- Enlèvement des piles (convention renouvelée le 01.01.16 - COREPILE).
- Fourniture de colonnes d'apport volontaire verre (démarrage le 04.02.16 - TEMACO).
- Collecte des films radiographiques et des films numériques sur les déchèteries des particuliers (convention signée le 15.03.16 - RECYCL'M).
- Installation d'une borne de récupération des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC) sur la déchèterie artisanale (18.04.16).
- Fourniture, enlèvement des contenants, transport, traitement et valorisation en déchèteries artisanale et des particuliers : cartons, déchets non valorisables, gravats et bois (démarrage le 01.04.16 – NCI/SITA/COVED/EGGER) et ferrailles (démarrage le 01.06.16 - DECONS).
- Exploitation du quai de transfert de Médis, transport, tri et conditionnement des recyclables (démarrage le 05.06.16 - SITA).
- Enlèvement des huiles alimentaires usagées HAU (contrat de reprise signé le 17.12.16 – SUEZ ORGANIQUE).
- Collecte et traitement des huiles minérales en déchèteries : le décret du 08.08.2016 a supprimé la gratuité de la prestation d'enlèvement des huiles usagées ; un avenant a été signé avec la société SEVIA pour la fin du contrat avec un montant de reprise de 136.40€TTC.

ECODDS :

Mise en place des contenants spécifiques pour la collecte des DDS (Déchets Diffus Spécifiques) sur les déchèteries de Chaillevette, Royan, La Tremblade et Grézac.

ECOMOBILIER :

Mise en place d'une benne dédiée aux DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement) sur la déchèterie de Chaillevette le 01.04.2016.

Déchèterie de Chaillevette :

Réouverture du site en mars et début des travaux de sécurisation électrique en octobre.

Déchèterie de Royan :

Élargissement des horaires d'ouverture de début juin à fin septembre (8h30-19h00).

Déchèterie de Brie-sous-Mortagne :

Fermeture du site un deuxième jour dans la semaine (le mercredi) à compter du 1er juillet.

Déchèterie de Saujon :

Reprise de la collecte des DEEE et de la ferraille le 18 juillet.

Changement de prestataire (SITA) pour la collecte des colonnes emballages ménagers recyclables installées sur les déchèteries des particuliers, en mars, suite à la liquidation de la SARL Chevalier.

Installation de **Défibrillateurs Automatiques Externes (DAE)**, en décembre 2016, sur toutes les déchèteries des particuliers et la déchèterie artisanale. Tous les gardiens ont été formés à leur utilisation.

Modifications du règlement intérieur des déchèteries des particuliers :

- Conseil Communautaire du 27.06.16 : mise en place des nouvelles filières d'élimination de déchets (DDS, DEA et radiographies), élargissement des horaires d'ouverture de la déchèterie de Royan, ajout d'un jour de fermeture de la déchèterie de Brie-sous-Mortagne.
- Conseil Communautaire du 19.12.2016 : mise en place des défibrillateurs, précisions sur les conditions d'accès des véhicules des particuliers, modification des horaires d'ouverture des déchèteries de Chaillevette et Royan (8h30-18h30 de début juin à fin septembre).

PRESENTATION DE L'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), regroupe 34 communes, représentant 81 036 habitants¹ permanents au 1^{er} janvier 2016. Selon l'INSEE, la population présente sur le territoire est triplée en juillet-août et atteint en moyenne plus de 200 000 personnes (source Décimal n°341-juin 2014).



La CARA est compétente en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement). Elle a délégué au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), créé par arrêté préfectoral du 30 décembre 2004, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri. Le mode de financement principal est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

¹ Annexe 1 : Population de la CARA

ORGANISATION DE LA COLLECTE

A. LES DECHETS DES MENAGES

1. Le porte à porte

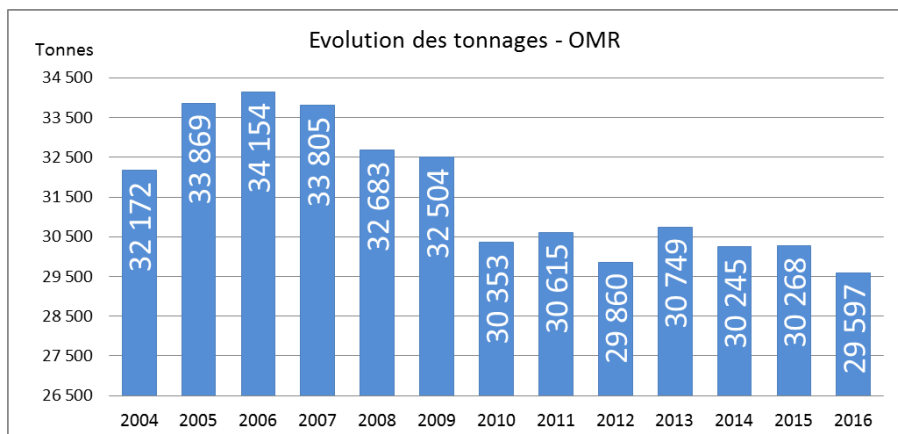
1.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée en porte à porte sur toutes les communes, en bacs individuels ou collectifs normalisés, à couvercle vert, allant du 120 litres au 660 litres avec une fréquence² de collecte allant de 1 à 4 fois par semaine, selon la saison et la commune. Les règles de dotation prennent en compte le nombre de personnes composant le foyer et la fréquence de collecte de la commune concernée. Si la place ne le permet pas, un foyer peut être équipé de bac de 80 litres, modèle disponible depuis octobre 2015.

La livraison est réalisée en régie, ainsi que le remplacement des bacs cassés ou volés. Les bacs détériorés sont repris par le fournisseur et servent à la fabrication de nouveaux bacs.

Une fois collectées, les OMR sont acheminées au centre de transfert, situé sur la commune de Médis. Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), qui en assure la gestion, en a confié l'exploitation à un prestataire privé.

Le tonnage global d'**OMR** collectées en 2016 atteint **29 597 tonnes**, soit une légère baisse (-2.22% ; - 671 tonnes) par rapport à 2015 (30 268 tonnes). Il comprend 323.46 tonnes collectées sur les 32 colonnes enterrées en service sur le territoire et réservées aux professionnels.



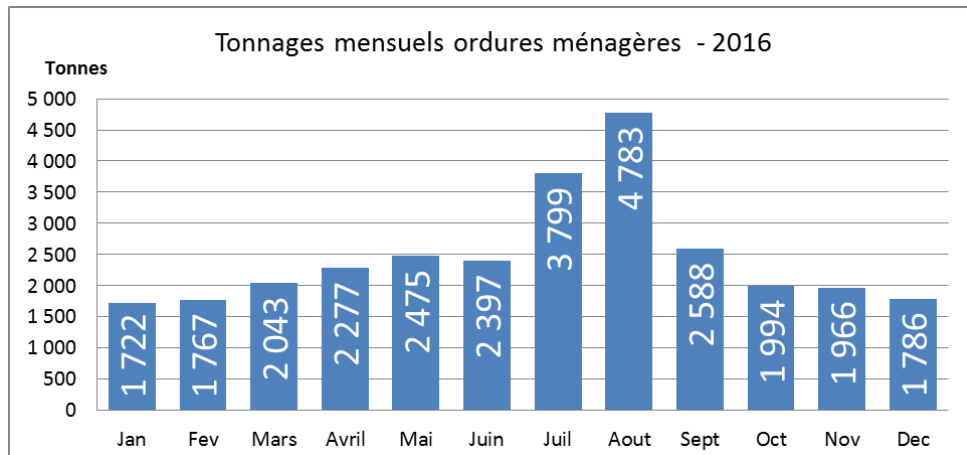
En 10 ans, le tonnage a baissé de 4 557 tonnes (-13.34%) et, de 1 018 tonnes (-3.3%) en 5 ans. Depuis 2010, le tonnage moyen s'équilibre autour des 30 000 tonnes annuelles.

² Annexe 2 : Fréquences de collecte des ordures ménagères en porte à porte - 2016

Tous producteurs confondus (ménages, professionnels et établissements d'hôtellerie de plein air + gens du voyage), le ratio de collecte OMR atteint **365.24 kg/habitant**.

A titre de comparaison, le ratio départemental (Charente-Maritime) est de 396 kg/hab., régional (Nouvelle Aquitaine), de 346 kg/hab. et national, de 270 kg/hab.

La répartition des tonnages collectés sur l'année est la suivante :



On note que 8 582 tonnes d'OMR, soit 29% du tonnage global annuel, ont été collectées sur les mois de juillet et août, en lien avec la fréquentation touristique du territoire.

1.2 Les déchets recyclables (emballages ménagers et papiers)

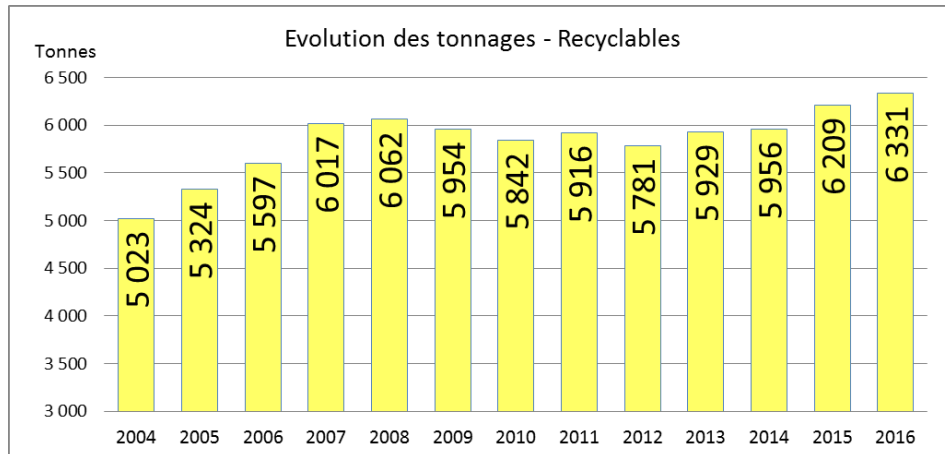
La collecte s'effectue, en porte à porte et en mélange (emballages ménagers et papiers-journaux-magazines) en bacs à couvercle jaune sur toutes les communes et dans les mêmes conditions que les ordures ménagères, mais à une fréquence différente³.

Les bacs individuels ou collectifs, mis à disposition des usagers, vont du 120 litres au 660 litres, et ceux destinés à l'habitat vertical, du 360 litres au 660 litres. Par dérogation et en fonction de la configuration des sites, des sacs jaunes translucides peuvent être donnés aux usagers à la place des bacs. Comme pour les ordures ménagères, des foyers peuvent être équipés en bacs 80 litres, s'ils ne disposent pas de suffisamment de place pour le stockage d'un 120 litres. Les usagers ont aussi la possibilité de déposer leurs déchets recyclables dans les 12 colonnes aériennes installées sur les déchèteries des particuliers.

Une fois collectés, les déchets recyclables sont acheminés au quai de transfert de la collecte sélective situé sur la commune de Médis dont l'exploitation a été confiée par la CARA à un prestataire privé (SITA SUD OUEST).

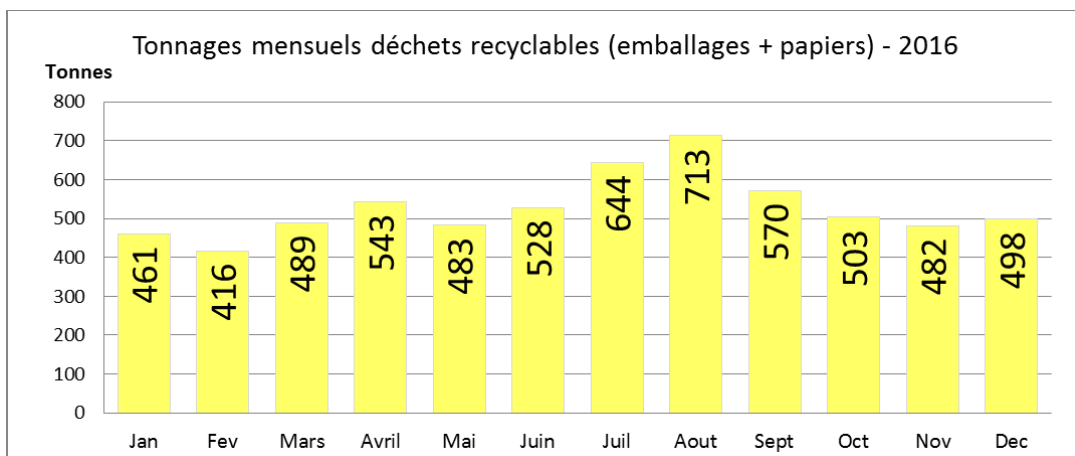
³ Annexe 3 : Fréquences de collecte des emballages ménagers en porte à porte - 2016

Le tonnage global des **déchets recyclables**, collectés en 2016, atteint **6 331 tonnes** dont 187.5 tonnes collectées en déchèteries dans les colonnes aériennes.



Globalement, on observe une hausse par rapport à 2015 (+122 tonnes ; +1.96%). Le tonnage augmente en continu depuis 2012 (+ 550 tonnes ; +9.51%). En 10 ans, le tonnage a augmenté de 734 tonnes (+13.11%) et de 415 tonnes sur les 5 dernières années (+7%).

Le ratio de collecte 2016 est de **78.125 kg/habitant**, bien supérieur au ratio national (pour le même type de collecte) qui est de 57.4 kg/habitant. La répartition des tonnages sur l'année est la suivante :

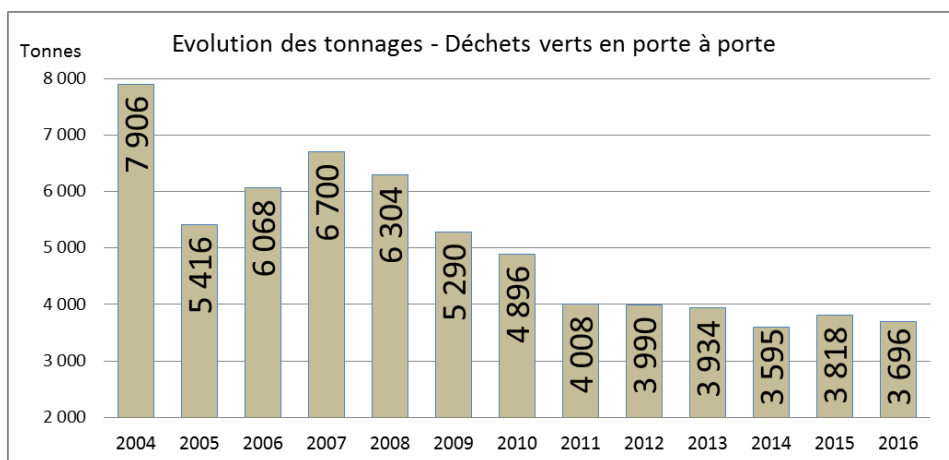


On note que 1 356 tonnes de déchets recyclables, soit 21% du tonnage global annuel, ont été collectées sur les mois de juillet et août. L'impact de la fréquentation touristique est moins significatif que sur les ordures ménagères. Le reste de l'année, le tonnage moyen est de 497 tonnes/mois.

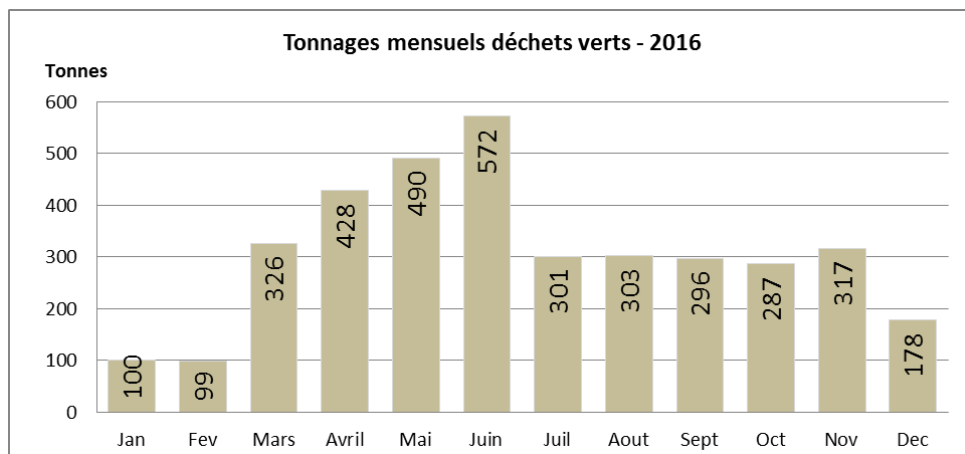
1.3 Les déchets verts

Pour 15 communes du territoire (60 865 habitants, soit 75% de la population totale), les déchets verts sont collectés en porte à porte⁴, avec une fréquence⁵ variant de tous les 15 jours à toutes les semaines, selon la densité de population et les périodes de l'année. Les usagers ne bénéficiant pas de cette collecte peuvent déposer leurs déchets de jardin dans les 7 déchèteries communautaires.

Le tonnage global de **déchets verts** collectés en porte à porte en 2016 atteint **3 696 tonnes**, soit une baisse par rapport à 2015 de 122 tonnes (-3.2%). Le ratio de collecte est de **60.72kg/habitant** (calculé sur 60 865 habitants concernés par la collecte en porte à porte). Au niveau national, le ratio de collecte est de 6 kg/habitant/an.



La répartition sur l'année est la suivante :



90% du tonnage est collecté sur la période de mars à novembre avec 3 319 tonnes et les 3 mois les plus forts sont avril, mai et juin (1 490 tonnes ; 40% du tonnage global).

⁴ Annexe 4 : Communes concernées par la collecte des déchets verts en porte à porte - 2016

⁵ Annexe 5 : Fréquences de collecte des déchets verts en porte à porte - 2016

1.4 Le calendrier de collecte

Chaque année, un calendrier de collecte spécifique par commune est élaboré par le service déchets de la CARA. Il est distribué dans les boîtes aux lettres afin d'informer les usagers des jours et des fréquences⁶ de collecte des déchets à recycler, des déchets végétaux et des déchets non recyclés (ordures ménagères résiduelles) et présente également une synthèse des « bons » gestes de tri⁷ (produits conformes et non-conformes).



En 2016, 53 028 calendriers ont été distribués en boîtes aux lettres (coût de la distribution 4 300.50 €TTC). Le coût d'impression s'est élevé à 4 440 €TTC.

Les calendriers sont également téléchargeables sur le site internet de l'agglomération : **www.agglo-royan.fr**

⁶ Annexe 6 : Exemple de calendrier de collecte – 2016

⁷ Annexe 7 : Rappel des bons gestes de tri – calendrier de collecte 2016

2. L'apport volontaire

2.1 Le verre

Le verre est collecté grâce à 574 colonnes aériennes installées sur l'ensemble du territoire, dont 11 sur les déchèteries et 174 à l'intérieur ou à proximité d'établissements d'hôtellerie de plein air. Le verre peut également être déposé dans les 23 colonnes enterrées implantées sur 7 communes⁸.

Les colonnes (aériennes et enterrées), d'un volume de 3 ou 4 m³, à préhension de type Kinshöfer, Kinshöfer Flex ou Rotator, sont équipées du système SYREN de BH Environnement, permettant de surveiller leur niveau de remplissage. Seules les colonnes installées à proximité et à l'intérieur des établissements d'hôtellerie de plein air ne sont pas équipées de ce système et sont alors collectées sur demande du gérant du camping.

Les colonnes à verre sont régulièrement lavées tout au long de l'année. La laveuse à haute pression est utilisée par un agent du Pôle pour le lavage extérieur. En 2016, 48 interventions ont été programmées pour ce lavage.

Les fréquences de collecte, d'une à trois fois par semaine, prennent en compte les fluctuations saisonnières et sont adaptées en fonction du taux de remplissage des colonnes.



Colonnes aériennes



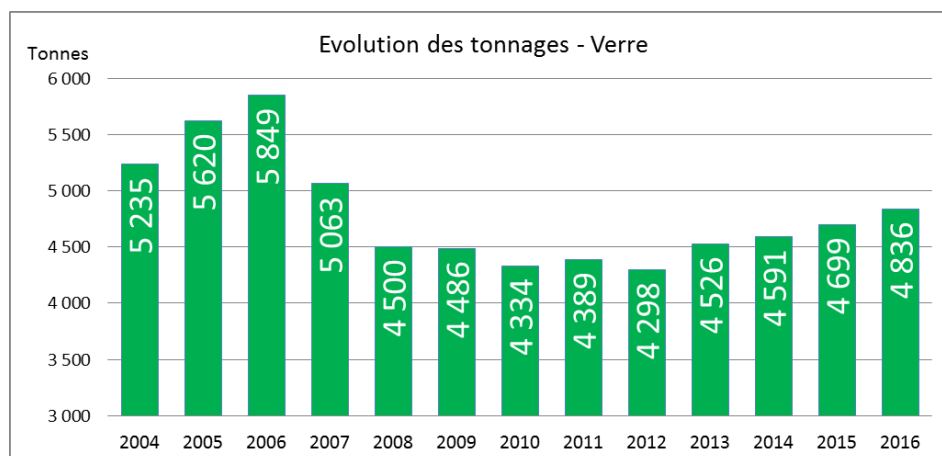
Système SYREN sur colonne aérienne



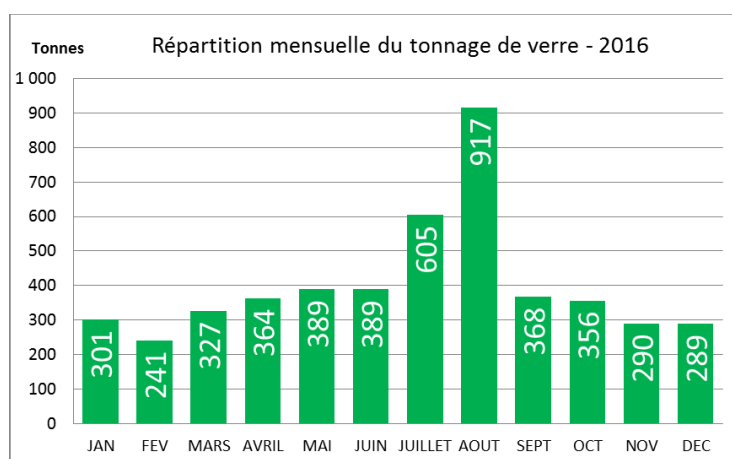
Colonne enterrée

⁸ Annexe 8 : Colonnes enterrées verre par commune

Le tonnage de **verre**, en hausse constante depuis 2012, atteint **4 836 tonnes** en 2016 (dont 162.19 tonnes collectées sur les déchèteries des particuliers et artisanale), soit +2.9% par rapport à 2015 (+137 tonnes).



La répartition sur l'année est la suivante :



En lien avec la fréquentation touristique, le tonnage double en juillet et triple en août. Ces deux mois représentent 31% du tonnage annuel, soit 1 522 tonnes. Le reste de l'année, le tonnage moyen est de 331 tonnes/mois. La performance, de **61.97 kg/habitant**, dépasse très largement les moyennes nationale (31.2 kg/hab.) et régionale (36.1 kg/hab.), ce qui est caractéristique des territoires touristiques.

Une fois collecté, le verre est acheminé en polybenne avec remorques sur le lieu de traitement (Saint-Gobain à Chateaubernard en Charente) mais peut aussi, si besoin, être vidé, avant transfert, sur l'aire de stockage de La Guilleterie, mise à disposition du collecteur, par la CARA et située sur la commune de La Tremblade.

2.2 Les déchèteries

Les déchèteries mises à disposition des ménages, dites « déchèteries des particuliers », sont au nombre de sept et sont implantées sur les communes d'Arces-sur-Gironde, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Grézac, Royan, Saujon et La Tremblade.

Les déchèteries, toutes accessibles gratuitement aux particuliers, sont ouvertes toute l'année, selon l'organisation ci-dessous :

ADRESSE DES SITES	PERIODES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE et JOURS FERIES
9 rue d'Arsonval 17200 ROYAN	JUIN à SEPTEMBRE	8h30 - 19h	8h30 - 19h	8h30 - 19h	8h30 - 19h	8h30 - 19h	8h30 - 19h	FERMEE
	RESTE DE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	
Pont de brézé - Petit Pré 17890 CHAILLEVETTE	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE
Le Petit Fief 17120 ARCES SUR GIRONDE	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE
route départementale 144 - Le Clone des Drapeaux 17120 BRIE SOUS MORTAGNE	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE		9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE
Les Bénettes - chemin de Saujon 17120 GREZAC	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE
Les Prés Bas 17600 SAUJON	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE
rue de la Guilleterie 17390 LA TREMBLADE	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE

Pour lisser les pics d'affluence de la déchèterie de Royan, les heures d'ouverture ont été modifiées en ouvrant le site sans interruption de 8h30 à 19h, sur les mois de juin à septembre.

Le reste de l'année, les heures d'ouverture sont les mêmes que pour les autres déchèteries des particuliers. A contrario, par manque de fréquentation de déchèterie de Brie-sous-Mortagne, il a été décidé d'ajouter un jour supplémentaire de fermeture (mercredi) à partir juillet 2016.

Les déchets apportés par les usagers sont déposés en bennes ou en contenants appropriés ou entreposés à l'abri dans des locaux sécurisés.

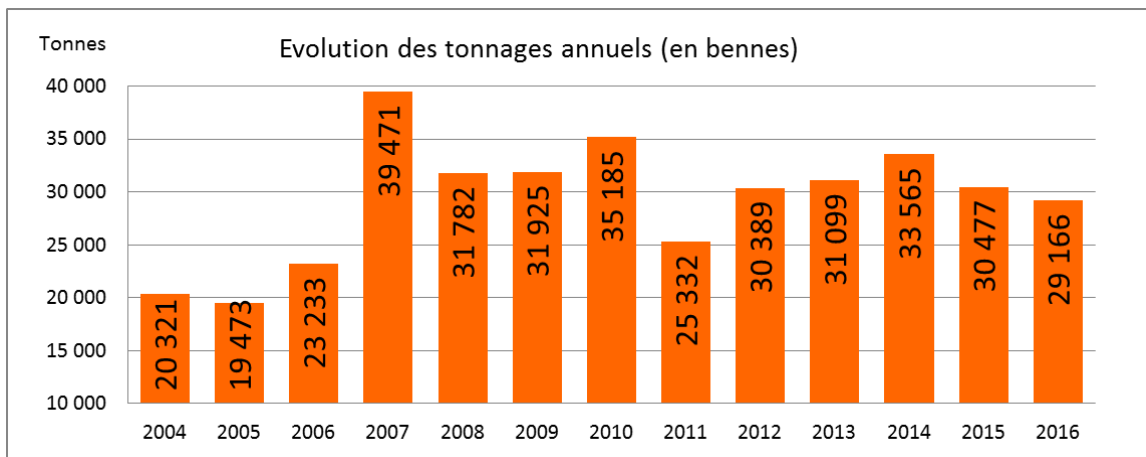
Le règlement intérieur des déchèteries communautaires des particuliers est affiché sur chaque site et est également téléchargeable sur le site internet de l'agglomération : www.agglo-royan.fr

2.2.1 La collecte en bennes

Les déchets admis et collectés en bennes sont : les gravats, les cartons, les déchets verts, le bois, les déchets non valorisables, les ferrailles et les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA).

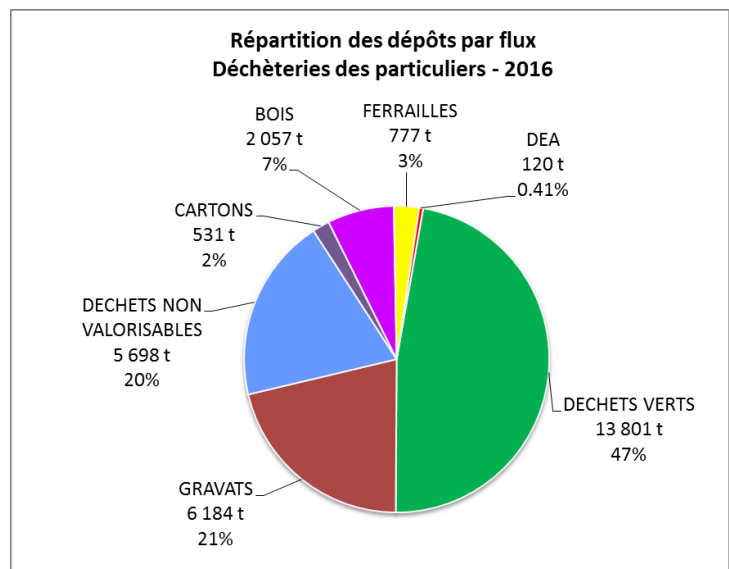
Une benne spécifique pour la collecte des **DEA** a été mise en place le 1^{er} avril 2016 sur la déchèterie de Chaillevette et a permis de collecter **119.56 tonnes** de DEA.

Au global, **29 166 tonnes de déchets collectés en bennes** ont été collectés en 2016, soit une baisse de 1 311 tonnes (-4.3%) par rapport à 2015.



Les 3 principaux matériaux, tous sites confondus, sont⁹ :

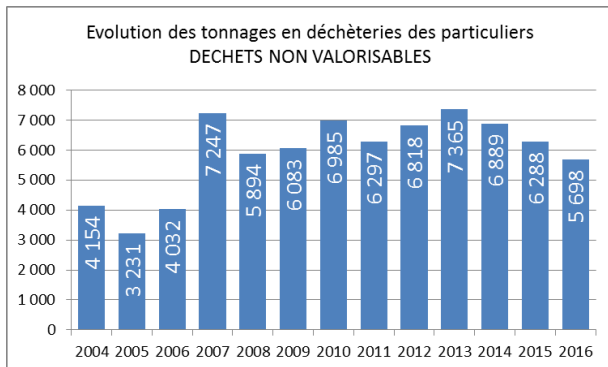
1. Les déchets verts (47%)
2. Les gravats (21%)
3. Les déchets non valorisables (20%)



⁹ Annexe 9 : Tonnages mensuels déposés en déchèteries des particuliers - 2016

En détail, l'évolution par matériau est la suivante :

DECHETS NON VALORISABLES



2016 : **5 698 tonnes**

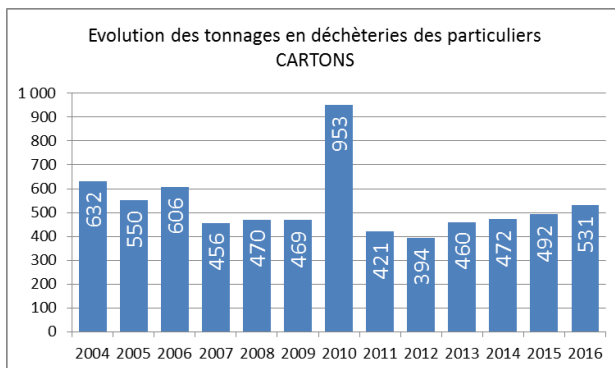
Evolution 2015/2016 : **-590 t / -9.4%**

Depuis 2013 : baisse significative et constante du tonnage

(- 1 667 t ; -22.6% sur 4 ans ; - 416.75t/mois en moyenne)

Evènements : diversification des filières (tri du bois et des DEA, ...)

CARTONS

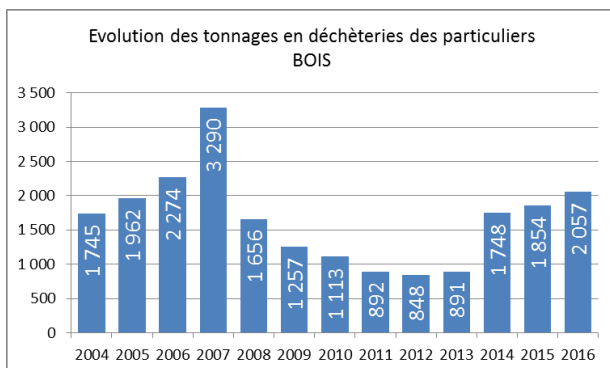


2016 : **531 tonnes**

Evolution 2015/2016 : **+ 39 t / +7.9%**

Depuis 2012 : hausse sensible mais constante (+ 137 t ; +34.8% sur 5 ans)

BOIS

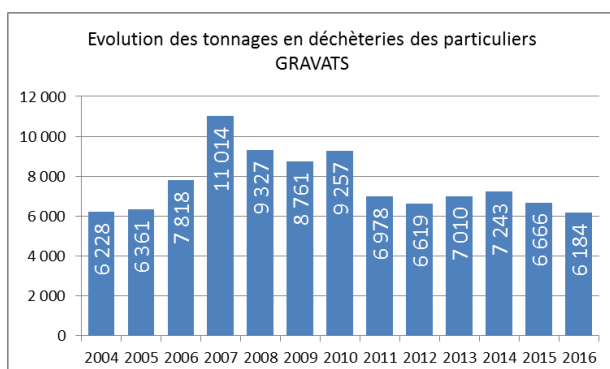


2016 : **2 057 tonnes**

Evolution 2015/2016 : **+203 t / +10.9%**

Après une forte hausse en 2014, le tonnage continue à augmenter, compte tenu de l'amélioration constatée dans le tri des déchets (beaucoup de bois dans les bennes de déchets non valorisables)

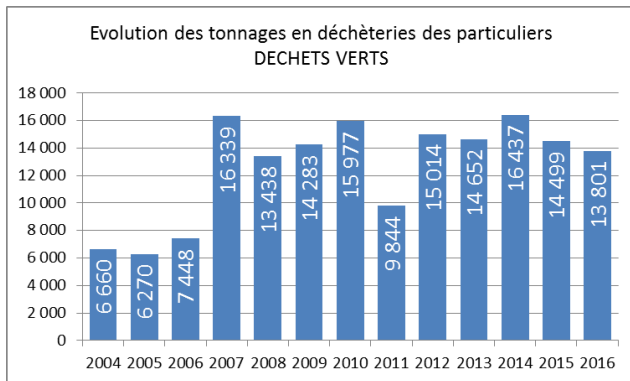
GRAVATS



2016 : **6 184 tonnes**

Evolution 2015/2016 : **- 482 t / -7.2%**

DECHETS VERTS



2016 : **13 801 tonnes**

Evolution 2015/2016 : **-698 t / -4.8%**

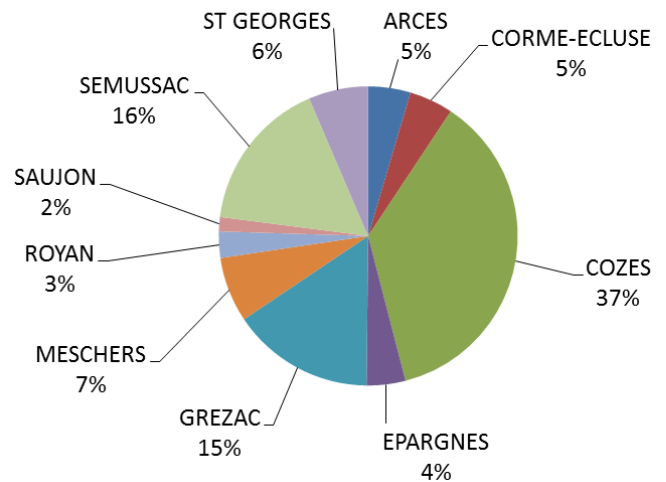
Evènements : forte baisse des tonnages réceptionnés en bennes sur la déchèterie de Grézac (évolution 2015-2016 : - 688 t ; - 67.1%)

Depuis que les usagers ont la possibilité de déposer leurs déchets verts sur la plateforme de la déchèterie de Grézac, ils privilégient les dépôts au sol.

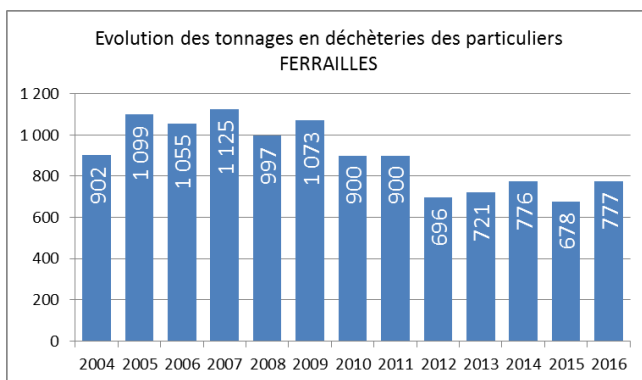
En 2016, 11 479 visites ont été comptabilisées (avec une estimation des tonnages à près de 1 280 tonnes déposées au sol).

Les principaux déposants viennent des 9 communes périphériques à Grézac.

Provenances usagers - dépôts déchets verts au sol - 2016



FERRAILLES



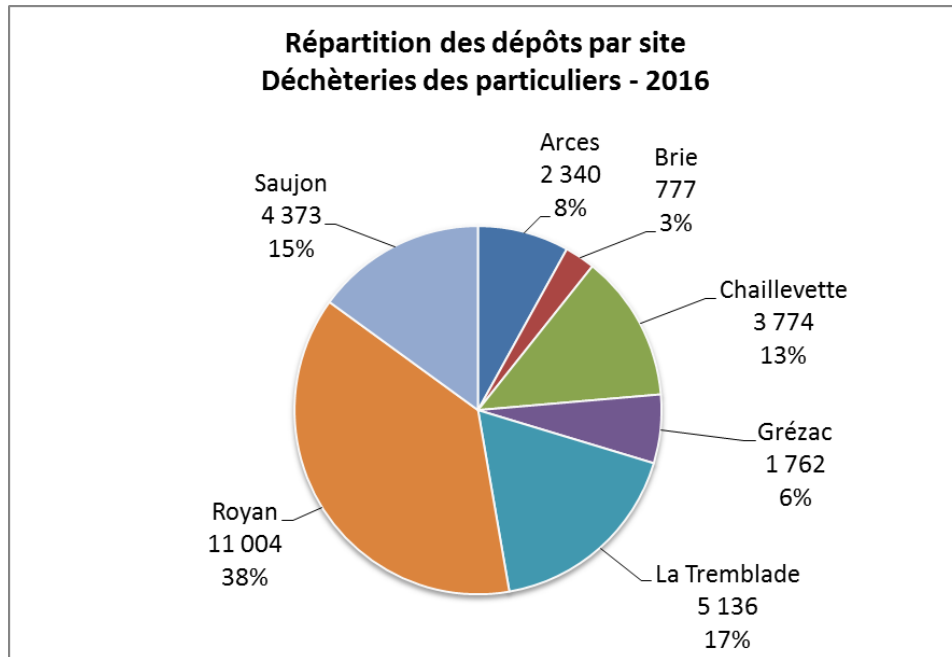
2016 : **777 tonnes**

Evolution 2015/2016 : **+99 t / +14.6%**

Evènements : reprise des dépôts des ferrailles sur la déchèterie de Saujon à partir de mi-juillet 2016

En 2016, les sites qui ont réceptionné le plus de tonnages sont¹⁰ :

1. Royan (38% du tonnage total)
2. La Tremblade (17% du tonnage total)
3. Saujon (15% du tonnage total)
4. Chaillevette (13% du tonnage total)



Les enlèvements pour l'ensemble des déchets ont généré **5 822 rotations**¹¹ de bennes, soit une augmentation de 4.6% par rapport à 2015 (5 568 rotations en 2015).

2.2.2 La collecte hors bennes

Les déchets admis et collectés hors bennes (tonnages 2016) sont :

- les **batteries** : **29.36 tonnes** récupérées (+ 43.6% par rapport à 2015).
- les **piles** : **4.32 tonnes** récupérées (- 35% par rapport à 2015). Outre la collecte des piles sur les déchèteries, le service gère aussi la collecte de boîtes à piles installées sur les communes. L'installation de ces boîtes est proposée aux communes qui font le choix ou non de s'équiper. En 2016, 63 boîtes sont installées sur la CARA.
- les **huiles végétales** (ou Huiles Alimentaires Usagées – HAU) sont récupérées sur les déchèteries depuis le 17/12/2013 : **3.36 tonnes** collectées (idem 2015).
- les **huiles minérales** : **17.53 tonnes** collectées (+ 5% par rapport à 2015).

¹⁰ Annexe 10 : Tonnages déposés par déchèterie des particuliers - 2016

¹¹ Annexe 11 : Rotations mensuelles en déchèteries des particuliers - 2016

- les **Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC)**, déposés par les usagers et récupérés par le Relais, représentent **90.44 tonnes** (+ 39% par rapport à 2015).
- les **Déchets Diffus Spécifiques (DDS)** : des contenants spécifiques ont été installés progressivement sur les déchèteries de Chaillevette, Royan, La Tremblade et Grézac. Au total, **37.95 tonnes** ont été collectées, dont 50% sur la déchèterie de Royan (19.01 t), 27% sur Chaillevette (10.38 t), 20% sur La Tremblade (7.5 t) et 3% sur Grézac (1.08t). En moyenne, un enlèvement est planifié toutes les semaines.
- les **radiographies et films numériques** : leur récupération a été mise en place au 1^{er} trimestre 2016, **180 kilos** de films radiographiques et **85 kilos** de films numériques ont été collectés.
- les **emballages ménagers recyclables** : collectés en colonnes aériennes depuis janvier 2015, 12 colonnes¹² sont installées sur les 7 déchèteries des particuliers (3 sur Royan, 2 sur Saujon, 2 sur Chaillevette, 2 sur La Tremblade, 1 sur Grézac, 1 sur Arces-sur-gironde et 1 sur Brie-sous-Mortagne). Elles sont collectées tous les 15 jours (sauf la déchèterie de Brie-sous-Mortagne qui n'est collectée qu'une fois par mois). Le tonnage collecté s'élève à **187.5 tonnes** (+59% par rapport à 2015).
- le **verre** : il est collecté en colonnes¹³ aériennes dont **10** sont positionnées sur les 7 déchèteries des particuliers. Le tonnage collecté sur ces dernières atteint **157.25 tonnes**.
- les **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)**¹⁴ : le tonnage atteint **754.5 tonnes** (+19% par rapport à 2015). Ils sont classés selon les 4 catégories :
 - Gros Electroménager Ménager (GEM) hors froid : 18% du tonnage
 - Gros Electroménager Ménager (GEM) froid : 20% du tonnage
 - Ecrans : 27% du tonnage
 - Petits Appareils Ménagers (PAM*) : 35% du tonnage

* : sur la déchèterie de Royan, les PAM sont collectés dans une benne de 30 m³.

Le tonnage global des **déchets collectés hors bennes** s'élève en 2016 à **1 282.45 tonnes**, soit une hausse de **42%** par rapport à 2015 (902.6 tonnes). Cette forte hausse est due à la mise en place des nouvelles filières des éco-organismes conduisant à la baisse du tonnage des déchets collectés en bennes.

¹² Annexe 12 : Colonnes aériennes emballages ménagers par déchèterie - 2016

¹³ Annexe 13 : Colonnes aériennes verre par déchèterie - 2016

¹⁴ Annexe 14 : Tonnage des catégories de DEEE par déchèterie - 2016

B. LES DECHETS DES PROFESSIONNELS

1. Les déchets assimilés aux ordures ménagères

La législation laisse la possibilité aux collectivités de procéder à l'élimination de certains déchets d'origine non domestique (*article 12-loi du 15 juillet 1975*). Ces déchets sont dits « assimilés » aux déchets ménagers. Il s'agit de déchets courants des petits commerces, des artisans, des services, présentés sur le trottoir dans les mêmes contenants que les ordures ménagères, et qu'il est bien souvent impossible de distinguer, lors de la collecte, des déchets ménagers (*Circulaire du 28 avril 1998*).

Afin de prendre en compte ces déchets non ménagers, la collectivité, après avoir adopté le principe de l'institution de la redevance spéciale (RS), a approuvé, par délibération du 11 décembre 2008, le règlement relatif à la redevance spéciale. Le tarif est révisé annuellement après délibération du Conseil Communautaire. Le **tarif 2016** a été fixé à **0,0226 €/litre** (CC du 18/12/2015).

Quel que soit le contenant choisi, les producteurs de déchets non ménagers ont le choix entre les conteneurs aériens ou les colonnes enterrées ou les deux.

D'un volume de 5 m³, les colonnes enterrées sont équipées d'un double tambour à occlusion permanente et d'un système de contrôle d'accès, permettant l'identification des utilisateurs, ainsi que la facturation en fonction du volume déposé.

Chaque ouverture de tambour correspond à un volume déposé de 100 litres. Pour répondre aux besoins de quelques producteurs, 4 colonnes enterrées sur Royan et 1 sur Saint-Georges-de-Didonne, ont été équipées de tambour de 50 litres.

Les 32 colonnes enterrées sont implantées sur 8 communes : 2 à La Tremblade / Ronce-les-bains, 1 à Breuillet, 1 à Etaules, 21 à Royan, 2 à Vaux-sur-Mer, 1 à Meschers-sur-Gironde, 2 à Saint-Georges-de-Didonne et 2 à Saint-Palais-sur-Mer.

A la signature de la convention de redevance spéciale, il est remis gratuitement à l'utilisateur, un badge, lui donnant accès à une colonne enterrée. L'ouverture du tambour de chaque colonne est conditionnée par la lecture et la reconnaissance des codes-barres des badges. Les déchets doivent obligatoirement être déposés en sacs fermés.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les dépôts de déchets en vrac sont rigoureusement interdits, ce qui n'est malheureusement pas respecté par tous les déposants et entraîne des nuisances olfactives.

En 2016, **323.46 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées en colonnes enterrées, soit une hausse de +11.38 % par rapport à 2015 (2015 : 290.40 tonnes ; 2014 : 192 tonnes ; 2013 : 86 tonnes). Cette hausse est en lien avec l'augmentation du nombre de déposants : en 2016, le nombre total de conventions badges s'élève à 150, contre 116 en 2015, soit une hausse de près de 30%.

Les colonnes enterrées sont régulièrement entretenues tout au long de l'année et nécessitent différents types d'intervention :

- la laveuse à haute pression du Pôle est utilisée pour le lavage extérieur (borne et plateforme piétonnière). Un agent, spécifiquement formé à l'utilisation de cette dernière, passe sur l'ensemble des colonnes, selon un planning qui varie de 1 à 2 fois par mois hors saison à toutes les semaines en été. Après chaque lavage, l'agent renouvelle, si nécessaire, la pose de pastilles désodorantes à l'intérieur de la colonne (*montant de la commande de pastilles en 2016 = 556.20 € TTC*). Il vérifie également l'état général de la colonne (fonctionnement du contrôleur d'accès, état de la peinture, ...) et vérifie s'il y a présence ou non de déchets non conformes dans la cuve à déchets, voire de vrac.



- pour le nettoyage intérieur (cuve à déchets et cuve béton), le service fait appel à des sociétés spécialisées, selon le type d'intervention. En 2016, la société Plastic Omnium est intervenue à deux reprises : en mai, pour procéder à la maintenance préventive des colonnes (coût global de l'opération comprenant lavage et maintenance préventive = 10 848 € TTC), puis en novembre, pour la maintenance curative (coût global de l'opération comprenant l'hydrocurage de 3 colonnes et la maintenance curative = 10 507.62 € TTC).

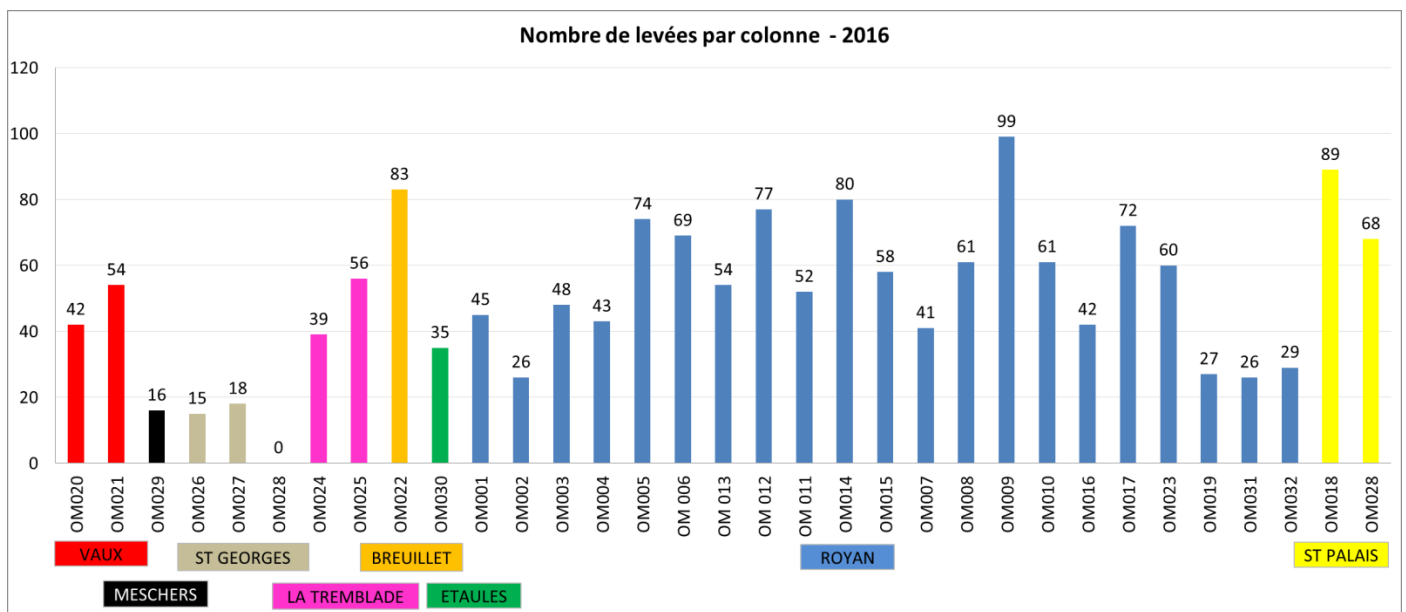


Ponctuellement, à cause de problème de déchets tombés en fond de cuve, le service fait intervenir une société spécialisée pour l'hydrocurage et la désinfection des cuves concernées. En 2016, ces interventions ont coûté 672 €TTC.

En cours d'année, d'autres interventions courantes ont eu lieu sur les colonnes comme, la pose de plaques d'identification (380.46 €TTC), la mise en place de réducteurs de volume sur une colonne du marché de Saint-Georges-de-Didonne (1 728 € TTC) ou encore la permutation d'une colonne OM de Royan non utilisée (Bd Grandière) avec une colonne verre de Breuillet pour optimiser leur utilisation (540 € TTC).

Les contrôleurs d'accès des colonnes enterrées ordures ménagères fonctionnent sur batterie. En 2016, 29 batteries ont été remplacées par les agents du service (coût d'acquisition des batteries neuves = 3 904.56 €TTC).

En 2016, 1 659 levées ont été comptabilisées dont 37% sur juillet et août. La répartition par colonne est la suivante :



Les colonnes les plus « utilisées » se situent principalement à Royan (Front de Mer), à Saint-Palais-sur-Mer (Square Hayton) et à Breuillet (maison de retraite).

Le calcul du montant annuel de la redevance spéciale est le suivant :

- pour les conteneurs individuels :

Année N = [(Total litrage installé x Nombre de collectes annuelles de la commune où se situe l'établissement x Tarif au litre) – (Montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères année N-1) – (Nombre de collectes non effectuées suivant période(s) de fermeture déclarées)]

- pour les colonnes enterrées :

Année N = [(100 litres x Nombre d'ouvertures annuelles du tambour x Tarif au litre) – (Montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères année N-1)]

Afin de répondre aux besoins de professionnels ayant signé la redevance spéciale, une collecte des **cartons bruns** est organisée, dans le cadre d'un marché de qualification et d'insertion professionnelle. Cette prestation, assurée par Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR), est gratuite pour les assujettis. En 2016, **422.98 tonnes** de cartons bruns ont été collectés (2015 : 405.14 tonnes, soit +4.4%) et **943 adhérents** à la redevance spéciale ont souhaité bénéficier de cette prestation.

Au 31 décembre 2016, **2 289 conventions** (2015 : **1 718 conventions**) de redevance spéciale étaient signées (y compris les 150 conventions colonnes enterrées/badges).

Pour mémoire **les recettes perçues** s'élèvent à **1 885 986 €** (source : compte administratif 2016), elles ne tiennent pas compte des impayés et des recettes à percevoir.

2. Les déchets produits par les établissements de l'hôtellerie de plein air

Les établissements de l'Hôtellerie de Plein Air (HPA) sont collectés, hors saison, dans les mêmes conditions et à la même fréquence que les ordures ménagères des ménages mais bénéficient d'une collecte quotidienne du 15 juin au 15 septembre. Les véhicules de collecte sont équipés d'un système de pesée embarquée permettant à la CARA d'effectuer la facturation toute l'année.

En **2016**, le tonnage collecté d'ordures ménagères sur les **117 établissements** s'élève à **2 379 tonnes** (2015 : 2 495 tonnes), ce qui représente 8.04% du tonnage global d'ordures ménagères.

Instituée par délibération du 11 avril 1996, la redevance pour l'élimination et la valorisation des déchets des établissements de l'Hôtellerie de Plein Air est réévaluée chaque année. Le Conseil Communautaire, réuni le 18 décembre 2015, a décidé de fixer le **tarif** de la redevance **2016**, pour la collecte et le traitement des déchets de l'hôtellerie de plein air, à **249 €TTC/tonne** (2015 : 247 €/tonne).

Pour mémoire **les recettes** perçues s'élèvent à **655 243 €** (source : compte administratif 2016). Elles ne tiennent pas compte des impayés et des recettes à percevoir.

3. Les déchets de la déchèterie artisanale

Les professionnels ont à leur disposition (depuis 2001), une déchèterie, dite « déchèterie artisanale », aménagée en centre de transit de déchets banals pré-triés, sur la commune de Saint-Sulpice-de-Royan.

Les déchets admis sont le carton, la ferraille, les déchets verts, les gravats, le bois, le verre, les déchets non-valorisables, les huiles usagées (minérales et végétales) et les textiles et chaussures usagées.

Les DEEE des communes et des professionnels (hors revendeurs électroménagers) sont acceptés (38.138 tonnes déposés en 2016).

Les pneus, uniquement ceux issus des dépôts sauvages (y compris les dépôts sauvages des communes et des gens du voyage) sont regroupés sur la déchèterie artisanale : 3.4 tonnes ont été évacuées en 2016.

Ouverte toute l'année, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 17h30, la déchèterie artisanale est fermée le samedi, le dimanche et les jours fériés.

Les dépôts sont payants et les tarifs, fixés par la CARA, sont réévalués chaque année, afin de tenir compte de l'évolution des coûts du service. Les services des communes bénéficient d'un abattement de 50% sur les tarifs des professionnels.

Les tarifs appliqués sont les suivants :

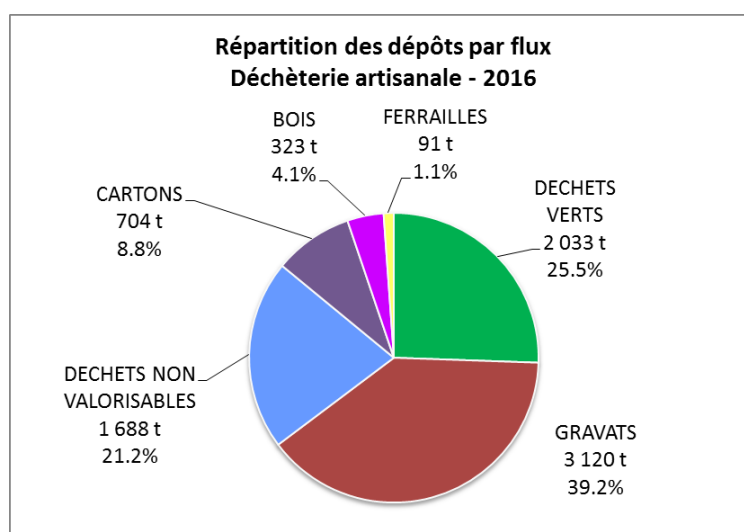
Matériau	Tarifs €/tonne		
	2016	Rappel 2015	Rappel 2014
Bois	95	95	125
Déchets verts	65	65	68
Gravats	33	33	28
Déchets non valorisables	170	170	170
Ferrailles	dépôts gratuits	dépôts gratuits	8
Cartons	dépôts gratuits	dépôts gratuits	46
Huiles végétales, huiles minérales, verre	dépôts gratuits	dépôts gratuits	dépôts gratuits

Pour mémoire, les **recettes perçues** s'élèvent à **475 735 €** (source : compte administratif 2016). Elles ne tiennent pas compte des impayés et des recettes à percevoir.

3.3.1 La collecte en bennes

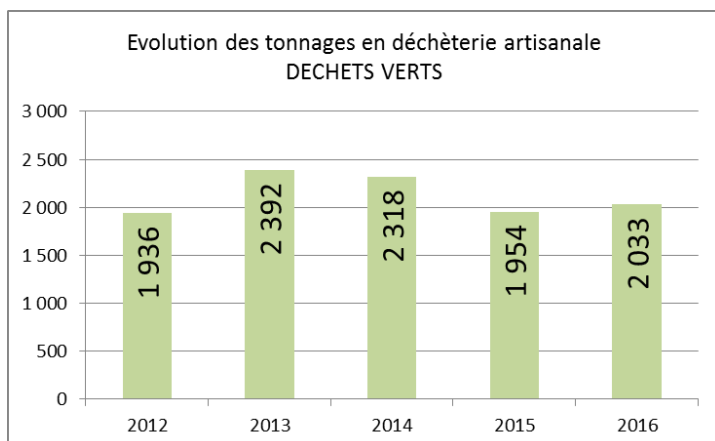
Les déchets admis et collectés en bennes sont : les gravats, les cartons, les déchets verts, le bois, les déchets non valorisables et les ferrailles. Parmi ces 6 catégories de déchets, les 3 principales sont :

- Les gravats (39.2%)
- Les déchets verts (25.5%)
- Les déchets non valorisables (21.2%)



En détail, l'évolution par matériau est la suivante :

DECHETS VERTS

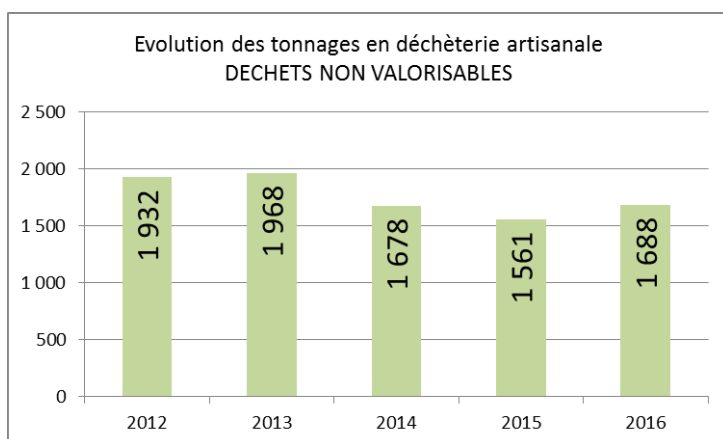


2016 : **2 033 tonnes**

Evolution 2015/2016 : **+79 t / +4 %**

Moyenne depuis 2012 : **2 127 t/mois**

DECHETS NON VALORISABLES

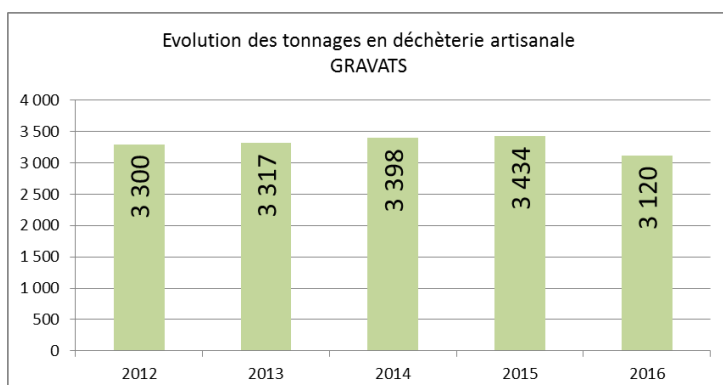


2016 : **1 688 tonnes**

Evolution 2015/2016 : **+127 t / +8%**

Moyenne depuis 2012 : **1 765 t/mois**

GRAVATS

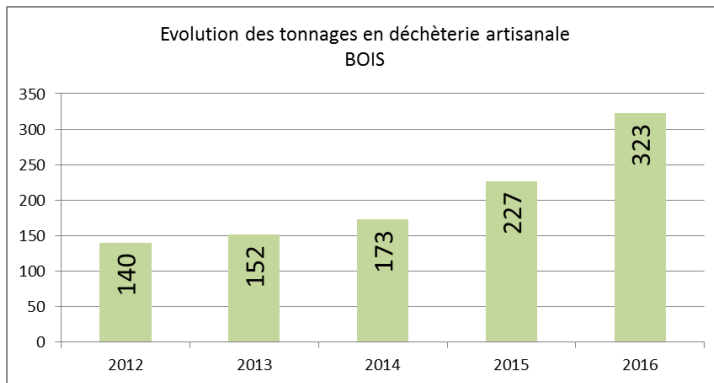


2016 : **3 120 tonnes**

Evolution 2015/2016 : **-314 t / -9%**

Moyenne depuis 2012 : **3 314 t/mois**

BOIS

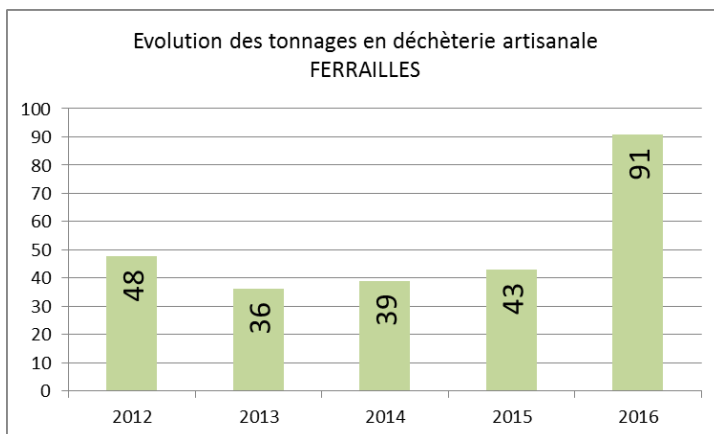


2016 : **323 tonnes**

Evolution 2015/2016 : **+96 t / +42%**

Depuis 2012 : augmentation constante des tonnages (+183 t ; +130.1% sur 5 ans) et significative depuis 2015 (le tarif, diminué de 125 €/tonne en 2014, à 95 €/tonne en 2015, a incité les usagers professionnels à effectuer un tri plus poussé des non valorisables).

FERRAILLES

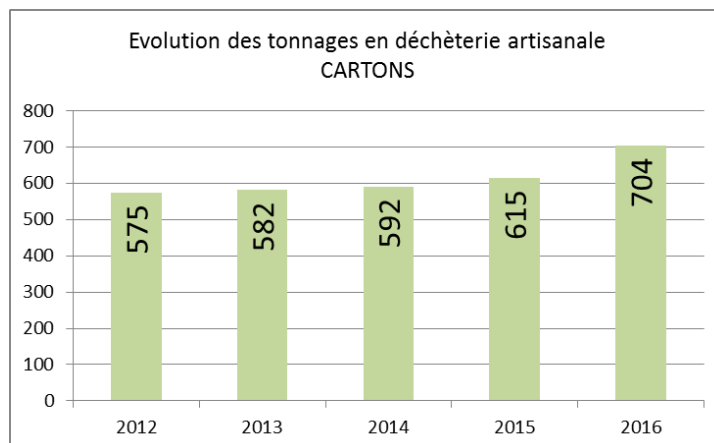


2016 : **91 tonnes**

Evolution 2015/2016 : **+48 t / +111%**

Hausse brutale du tonnage : le dépôt gratuit depuis 2015, couplé à la chute des cours, a incité les usagers professionnels à se déplacer en déchèterie artisanale pour déposer leurs ferrailles.

CARTONS



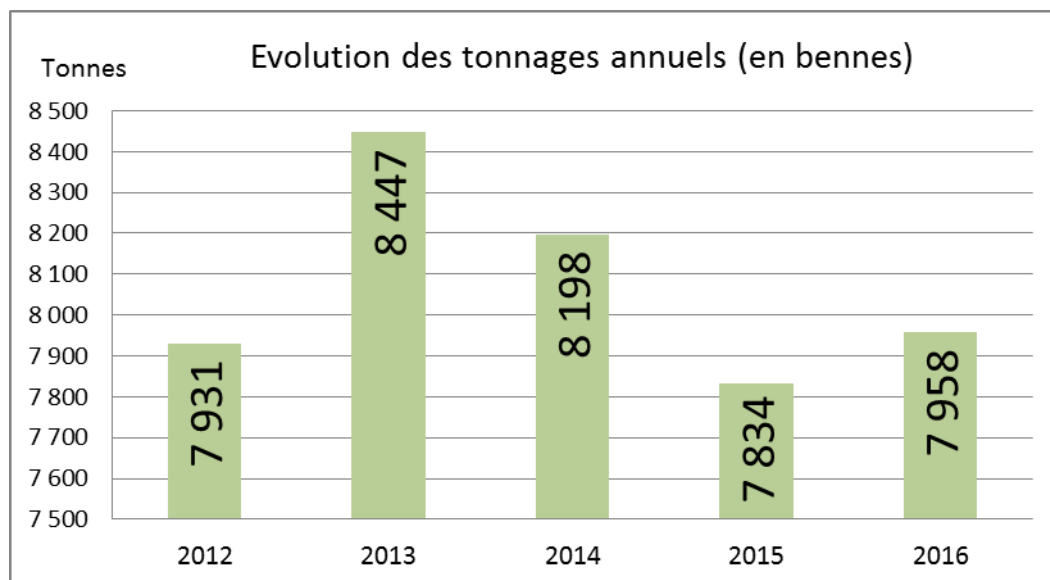
2016 : **704 tonnes**

Evolution 2015/2016 : **+89 t / +14%**

Moyenne depuis 2012 : **614 t/mois**

Depuis 2012 : augmentation constante des tonnages (+129 t ; +22.4% sur 5 ans), le tarif, diminué de 46 €/tonne en 2014, à 0 €/tonne en 2015, a incité les professionnels à se déplacer en déchèterie artisanale pour déposer leurs cartons.

Globalement, le tonnage total déposé en bennes en 2016, tous déchets confondus, de **7 958 tonnes**, a augmenté de 124 tonnes, soit +1.6 % par rapport à 2015 (2015 : 7 834 tonnes)¹⁵.



L'évacuation de tous les matériaux a généré, en 2016, **1 743 rotations** de bennes, soit +6.5% par rapport à 2015 (1 642 rot.).

3.3.2 La collecte hors bennes

Les déchets admis et collectés (tonnages 2016) hors bennes sont :

- Les **batteries** : elles sont collectées avec les batteries des déchèteries des particuliers (tonnage global des déchèteries des particuliers et de la déchèterie artisanale : 29.36 tonnes).
- Les **piles** : **3.28 tonnes** récupérées.
- Les **huiles végétales** (ou Huiles Alimentaires usagées - HAU) : **3.26 tonnes** collectées.
- Les **huiles minérales** : **1.20 tonnes** collectées.
- Les **Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC)** : **0.16 tonnes**.
- Le **verre** : **4.94 tonnes** collecté (1 colonne aérienne sur le site).
- Les **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques** : **38.14 tonnes** collectés.

Globalement, le tonnage déposé hors bennes en 2016, tous déchets confondus, atteint **50.97 tonnes** en 2016.

¹⁵ Annexe 15 : Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale - 2016
Annexe 16 : Rotations mensuelles en déchèterie artisanale - 2016

ORGANISATION DU TRAITEMENT

A. LES ORDURES MENAGERES

Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), dont le siège est à Rochefort-sur-mer, regroupe plusieurs établissements publics de coopération intercommunale membres, à savoir, la CdA¹⁶ Royan Atlantique, la CdA Rochefort Océan, la CdC¹⁷ de l'Île d'Oléron, la CdC du Bassin de Marennes et la CdC du Canton de Gémozac et de la Saintonge viticole. Le SIL exerce notamment, en lieu et place de ces EPCI, la compétence liée au traitement et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri, dans le cadre des dispositions des articles L 541-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Les ordures ménagères résiduelles, après collecte, sont dans un premier temps acheminées au Centre de transfert de Médis. Après transfert, elles sont ensuite pour partie traitées par incinération à l'UVE (Unité de Valorisation Energétique) d'Echillais, où elles sont traitées par valorisation énergétique (ceci pour compenser une baisse de tonnage entrant et éviter ainsi une combustion incomplète qui pourrait engendrer un rejet non conforme aux normes en vigueur). Le reste des ordures ménagères est enfoui à l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Clérac dans des alvéoles conçues conformément aux exigences de la loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées au titre de la protection de l'environnement.

En 2016, 80% des ordures ménagères ont été enfouies, le reste ayant été incinéré.

B. LES DECHETS RECYCLABLES

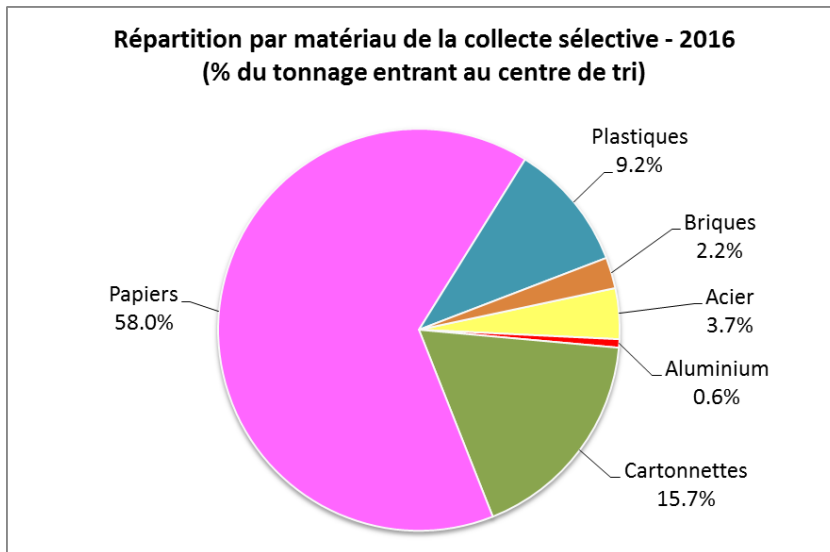
Le 04 juin 2016 le marché d'exploitation du quai de transfert de Médis et de tri des recyclables est arrivé à son terme. Sur la première moitié de l'année, les déchets recyclables étaient envoyés au quai de transfert de Médis puis triés sur le centre de tri SOTRIVAL à Clérac, désigné par notre prestataire, SUEZ, en tant que centre de tri principal. En cas de problèmes techniques sur ce dernier, le centre de tri ASTRIA à Bègles était contractuellement, désigné en tant que centre de tri secondaire. Ce marché échu comportait un coût de traitement des refus de tri.

Depuis le 05 juin 2016, suite à l'attribution, pour 4 ans, du nouveau marché d'exploitation du quai de transfert de Médis et de tri, les déchets recyclables sont envoyés au quai de transfert de Médis, puis triés, sur la saison estivale, au centre de tri ASTRIA à Bègles et, le reste de l'année, sur le centre de tri SOTRIVAL à Clérac. Ce nouveau marché intègre le coût de traitement des refus de tri dans le coût global. Il est prévu, en cas d'extension des consignes de tri sur la CARA, de trier les déchets recyclables à Saint-Eloi (86) toute l'année.

¹⁶ CdA : Communauté d'Agglomération

¹⁷ CdC : Communauté de Communes

Les tonnages de collecte sélective entrants sont triés selon 7 catégories de matériaux dont la répartition en 2016 est la suivante :

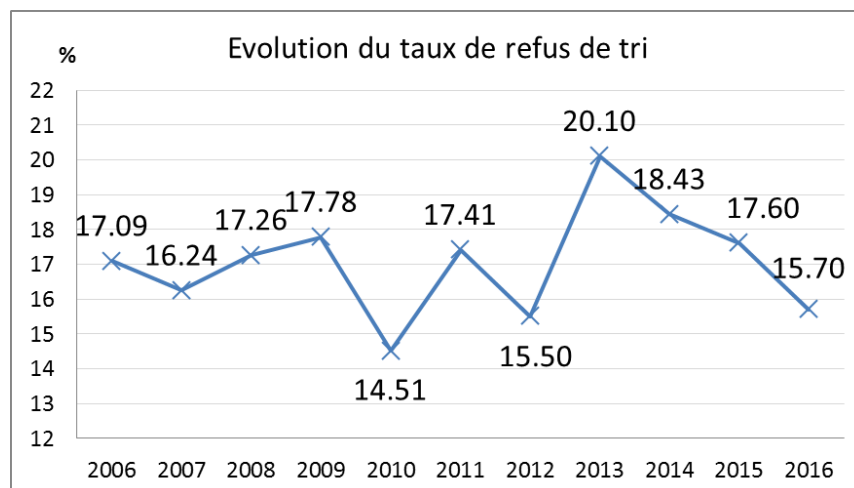


Les 3 principales matières sont :

1. Papiers (58%)
2. Cartonnettes (15.7%)
3. Plastiques (9.2%)

La performance « emballages légers » de **22.69 kg/habitant** (hors papiers) est supérieure aux moyennes régionale (20.3 kg/hab.) et nationale (16.3 kg/hab.). Cette performance est basée sur les tonnages recyclés, livrés aux repreneurs et soutenus par Eco-emballages.

En 2016, les **refus** représentent **15.70%** des tonnages entrants, soit une baisse de 1.9% par rapport à 2015 (17.60%). A titre de comparaison, le taux de refus national moyen est de 18%.



C. LE VERRE

Après collecte, le verre est, soit vidé sur l'aire de stockage de La Guilleterie à La Tremblade, soit régulièrement chargé par camion grue pour être transporté à Chateaubernard (16) et recyclé par Saint Gobain Emballages (SGE).

D. LES DECHETS VERTS

Après broyage sur la plateforme de Grézac, mise à disposition, par la CARA, au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), qui en a confié l'exploitation à un prestataire privé (LOCARECUPER), les tonnages provenant de la collecte en porte à porte et ceux provenant des déchèteries sont valorisés en circuit court.

E. LES DECHETS DES DECHETERIES

- **BATTERIES** : Regroupement à Pons puis recyclage en Espagne (RECOBAT).
- **BOIS** :
 - 01.01 - 31.03.2016 (SITA/SEOSSE)** : réception, tri et broyage sur l'installation de Séosse à Tonnay-Charente. Transfert des refus vers Clérac, pour enfouissement. Valorisation énergétique (chaufferies industrielles, chauffage urbain, collectif, domestique), matière (panneautiers) ou décoration (paillage).
 - 01.04 - 31.12.16 (EGGER)** : réception et pesée sur la plateforme de conditionnement (Sté PINET) située à 40 km de la déchèterie artisanale de Saint-Sulpice-de-Royan. Puis le bois est transporté à l'usine Egger de Rion-les-Landes, pour être transformé en panneaux de particules (valorisation matière).
- **CARTONS BRUNS** : réception sur l'installation industrielle de La Rochelle. Matière triée, mise en balles, puis expédiée aux papetiers comme nouvelle matière première.
- **DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT** : les meubles usagés collectés sont triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie. Le bois peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi redevenir un meuble. La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo. Les canapés peuvent être broyés pour servir de combustible dans les cimenteries. Le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer des tuyaux.
- **DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE (DEEE)** : démantèlement et envoi des différents matériaux en filières spécialisées.
- **DECHETS NON VALORISABLES** : réception et traitement à l'installation de stockage de déchets non dangereux de SOTRIVAL à Clérac.

- **DECHETS VERTS** : broyage sur la plateforme de Grézac puis valorisés en circuit court.

- **FERRAILLES** :
 - 01.01 - 31.05.16 (ATLANTIC METAL)** : regroupement et cisailage sur la plateforme du port de La Rochelle puis départ en aciérie par voie fluviale. Réutilisation des métaux comme matière première secondaire et réintroduction dans le cycle de production.

 - 01.06 - 31.12.16 (DECONS)** : regroupement et conditionnement sur le site de stockage à Echillais. Puis, les métaux sont broyés et triés par catégorie sur le site de Le Pian Médoc. Les paquets sont ensuite envoyés par voie maritime ou terrestre dans les sidérurgies, fonderies et raffineries du monde.

- **GRAVATS** : dépôt, tri, broyage et stockage sur l'installation de stockage des déchets inertes exploitée par la SARL Charente Valorisation à Sablonceaux. Valorisation des produits broyés dans les activités de travaux publics ou des opérations de remblaiement.

- **HUILES ALIMENTAIRES** : collecte par SUEZ ORGANIQUE (anciennement SITA YELLOWBIO). Prétraitement à Villenave d'Ornon (33), puis utilisation comme combustibles sur des sites industriels régionaux en substitution d'énergie fossile.

- **HUILES MINERALES** : enlèvement par la SEVIA (VEOLIA), puis valorisation énergétique.

- **PILES** : regroupement à CESTAS (COREPILE), puis recyclage chez ACOOR Environnement ou chez des affineurs de métaux.

- **RADIOGRAPHIES ET FILMS NUMERIQUES** : après broyage, les radiographies sont trempées dans des bains d'enzymes permettant de récupérer les nitrates d'argent qui sont ensuite acheminés vers un «fondeur affineur». Les résidus sont du PET, plastique servant, entre autre, à la fabrication de bouteilles plastiques.

- **TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)** : collecte par Le RELAIS, puis réemploi en textiles de seconde main, coupés en chiffons ou recyclés en nouvelles matières premières par effilochage.

MARCHES, CONTRATS ET CONVENTIONS

A. COLLECTE EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS EN BACS EN PORTE A PORTE

Marché de 45 mois (29/12/2013 - 30/09/2017). Titulaire : COVED.

	Montants payés 2016 (€ HT)
collecte des ordures ménagères en porte à porte	3 013 722.48
collecte des recyclables en porte à porte	1 292 347.90
collecte des déchets verts en porte à porte sur 15 communes	393 656.22
collecte des ordures ménagères en colonnes enterrées	70 429.04
collecte des ordures ménagères des campings	262 961.75
collecte des aires de passage des gens du voyage	13 845.09
collectes exceptionnelles	764.07
TOTAL	5 047 726.55

COLLECTE DES CARTONS BRUNS DES PROFESSIONNELS

Marché de services, de qualification et d'insertion professionnelle, passé selon la procédure adaptée, en application de l'article 30 du code des marchés publics et destiné à un public éloigné de l'emploi, signé avec Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR). Ce marché a été reconduit pour la période du 21/03 au 31/12/2016 pour un montant de 101 696 € correspondant à 7 264 heures d'insertion. Le support d'activité consiste en la collecte en porte à porte des cartons bruns des professionnels ayant signé une convention de redevance spéciale avec la CARA.

COLLECTE DU VERRE EN APPORT VOLONTAIRE

Marché de 4.5 ans (13/12/2014 - 15/06/2019). Titulaire : COVED.

	Montants payés 2016 (€ HT)
collecte des colonnes à verre (aériennes et enterrées)	178 965.48
transport du verre	97 163.20
fourniture et pose d'un système de remplissage	74 919.00
TOTAL	351 047.68

COLLECTE DES EMBALLAGES MENAGERS EN COLONNES AERIENNES SUR LES DECHETERIES

Prestation assurée par la société Chevalier (01/01/2016 – 29/02/2016), puis suite à la liquidation de cette dernière, par SUEZ SITA Sud Ouest (01/03 - 31/12/2016). La collecte s'effectue, le mercredi, une semaine sur deux. 26 collectes ont eu lieu en 2016.

Collecte des colonnes aériennes emballages ménagers sur les déchèteries des particuliers	Montants payés 2016 (€ HT)
Chevalier : janvier et février	1 420.80
SITA : reste de l'année	11 466.00
TOTAL	12 886.80

MAINTENANCE DES CONTENEURS

Marché de services, de qualification et d'insertion professionnelle, passé selon la procédure adaptée, en application de l'article 30 du code des marchés publics et destiné à un public éloigné de l'emploi, signé avec TRAJECTOIRE du 21/03 au 31/12/2016, pour un montant de 16 920 € correspondant à 1 302 heures d'insertion. Le support d'activité consiste à intervenir sur le terrain auprès des ménages (particuliers et syndicats de propriété) pour toutes les opérations liées à la maintenance des conteneurs.

B. DECHETERIES

ACCUEIL ET INFORMATION DU PUBLIC EN DECHETERIES

Marché de services, de qualification et d'insertion professionnelle passé selon la procédure adaptée en application de l'article 30 du code des marchés publics et destiné à un public éloigné de l'emploi, signé avec Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR) du 21/03 au 31/12/2016 pour un montant de 83 104 € correspondant à 5 936 heures d'insertion dont 1 484 heures pour les renforts saisonniers. Le support d'activité consiste à accueillir, informer et orienter les usagers et à assurer les opérations de réception, de surveillance du tri, de gestion et de gardiennage des équipements des déchèteries.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES BATTERIES

Marché de 4 ans (01/03/2015 - 28/02/2019). Titulaire : SARL PINET (PONS - 17). Prix de reprise indexé sur l'indice de cotation Usine Nouvelle. Recettes perçues en 2016 = 13 773.20€.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES PILES

Convention de reprise de 6 ans avec COREPILE (01/01/2016 - 31/12/2021). L'enlèvement sur les déchèteries et le traitement sont effectués gratuitement. Sur les déchèteries des particuliers, les piles sont collectées dans des fûts à piles. Sur les communes, les boîtes à piles sont collectées en régie, une fois tous les 15 jours secteur nord, une fois toutes les 3 semaines secteur sud et sont regroupées sur la déchèterie artisanale de Saint-Sulpice-de-Royan.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES HUILES ALIMENTAIRES USAGEES (HAU)

Contrat de reprise de 3 ans avec SITA YELLOW BIO (17/12/2013 - 16/12/2016). La collecte est réalisée gratuitement pour les huiles alimentaires usagées déposées en déchèteries. Reconduction du contrat pour 36 mois (17/12/2016 - 31/12/2019) avec la même société qui a changé de nom : SUEZ ORGANIQUE. Avec un prix de rachat à 110 €HT/tonne, le montant des recettes en 2016 s'est élevé à 851.95 €.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES HUILES MINERALES

Marché de 4 ans (01/07/2015 - 30/06/2019). Titulaire : SEVIA. L'enlèvement et le traitement étaient initialement effectués gratuitement. Le décret du 08.08.2016 a supprimé la gratuité de la prestation d'enlèvement des huiles usagées ; un avenant a été signé avec la société SEVIA, pour la fin du contrat, avec un montant de reprise à hauteur de 136.40 € TTC l'enlèvement. Pour l'année 2016, le montant payé pour l'enlèvement est de 136.40 €TTC.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE (DEEE)

Agrément de 6 ans (01/01/2015 - 31/12/2020) avec l'organisme coordonnateur OCAD3E. Le collecteur désigné par l'Eco-organisme (ECOLOGIC) est :

- VEOLIA jusqu'en mars 2016
- SIRMET, depuis mars 2016, pour la collecte de la benne des PAM de la déchèterie de Royan et DOUMEN pour les autres DEEE

Convention de collecte d'1 an renouvelable jusqu'à la fin de l'agrément. Les enlèvements sont gratuits. Les recettes perçues en 2016 se sont élevées à 52 342.47 €.

COLLECTE DES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC) SUR LES DECHETERIES DES PARTICULIERS / MISE A DISPOSITION DE CONTENEURS TLC

Convention de 5 ans (01/01/2015 - 31/12/2019). Collecte : convention signée avec l'éco-organisme ECOTLC. Mise à disposition des conteneurs : convention signée avec Le Relais Atlantique.

COLLECTE ET RECYCLAGE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Contrat territorial de 2 ans et 5 mois signé avec l'éco-organisme ECOMOBILIER. Le collecteur désigné par l'éco-organisme est VEOLIA. Une benne dédiée aux DEA a été installée sur la déchèterie de Chaillevette le 01.04.2016. Les recettes pour l'année 2016 se sont élevées à 66 969.20 €.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES

Convention signée avec l'éco-organisme EcoDDS pour une durée indéterminée. Entrée en vigueur de la convention le 01 mars 2015. En 2016, la reprise des DDS et la mise en place des contenants spécifiques ont été effectuées progressivement sur les déchèteries de Chaillevette, Royan, La Tremblade et Grézac. Le collecteur désigné par l'éco-organisme est ORTEC. Les recettes perçues au titre de l'année 2016 se sont élevées à 8 115.08 €.

FOURNITURE, ENLEVEMENT ET TRANSPORT DES BENNES BOIS, DECHETS VERTS, GRAVATS ET TOUT-VENANT DES DECHETERIES (DES PARTICULIERS ET ARTISANALE)

Marché alloti de 4 ans (13/10/2014 - 31/10/2018). Titulaire : COVED.

		Montants payés 2016 (€ HT)
Lot 1 : déchèterie artisanale	déchets non valorisables	77 051.44
	déchets verts	57 369.30
	bois	13 099.99
	gravats	30 720.66
	<i>sous-total lot 1</i>	<i>178 241.39</i>
Lot 2 : déchèteries des particuliers	déchets non valorisables	309 756.90
	déchets verts	420 474.70
	bois	99 780.11
	gravats	73 511.15
	<i>sous-total lot 2</i>	<i>903 522.86</i>
TOTAL		1 081 764.25

TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES (DES PARTICULIERS ET ARTISANALE)

Marché alloti de 3 ans (01/04/2013 - 31/03/2016). Titulaires :

- Lot 1 - tout-venant : SITA SUD OUEST
- Lot 2 - gravats : COVED (sous-traitant : CHARENTE VALORISATION)
- Lot 3 - bois : SITA SUD OUEST (sous-traitant : SEOSSE)

Marché alloti de 4 ans (01/04/2016 - 31/03/2020). Titulaires :

- Lot 3 - déchets non valorisables : SITA SUD OUEST
- Lot 4 - gravats : COVED (sous-traitant : CHARENTE VALORISATION)
- Lot 5 - bois : EGGER PANNEAUX & DECORS

	Montants payés 2016 (€ HT)	
	01/01 -> 31/03	01/04 -> 31/12
Traitement des déchets non valorisables	128 440.08	417 327.64
Traitement du bois	15 095.08	29 167.35
Traitement des gravats	16 883.55	58 602.53
TOTAL	160 418.71	505 097.52
	665 516.23	

- Lot 1 - ferrailles

Ancien marché de 34 mois (01/06/2013 - 31/03/2016). Titulaire : Atlantic Métal (groupe PAPREC). L'enlèvement des contenants est gratuit et les ferrailles sont achetées à un prix de reprise de 150€/tonne (prix plancher). Avenant au marché initial (01/04/2016 – 31/05/2016). Prix de reprise à 45 €/tonne.

Nouveau marché de 3 ans et 10 mois (01/06/2016 - 31/03/2020). Titulaire : DECONS. La mise à disposition des contenants est à 20 €HT/benne et leur transport à 25 €HT/benne. Des recettes sont perçues grâce au rachat* des ferrailles (prix plancher de 90 €/tonne).

	Montants payés 2016 (€ HT)		
	01/01 -> 31/03	01/04 -> 31/05	01/06 -> 31/12
Mise à disposition & transport des contenants			21 618.40
Reprise de la ferraille (recettes)	-23 433.00	-8 533.60	-63 674.28
TOTAL	-23 433.00	-8 533.60	-42 055.88
	-74 022.48		

* Le prix de rachat des ferrailles est calculé à partir de l'indice mensuel de la mercuriale de la revue « L'Usine Nouvelle – Indice de référence : Rubrique Q0602 recyclage ferrailles, Ferrailles et vieilles fontes / Ferrailles de ramassage toutes dimensions de plus de 3 mm d'épaisseur pour la région Sud-Ouest Atlantique ».

- Lot 2 : cartons

Ancien marché de 34 mois (01/06/2013 - 31/03/2016) puis nouveau marché de 4 ans (01/04/2016 - 31/03/2020). Titulaire : NCI Environnement (groupe PAPREC). Le coût de l'enlèvement comprend la mise à disposition de contenants (2.50 €/HT/tonne) et le transport des contenants (67.50 €/HT/tonne). Des recettes sont perçues grâce au rachat* des cartons (90 €/tonne), auquel est enlevé le coût de mise en balles de ces derniers (15 €/tonne).

	Montants payés 2016 (€ HT)	
	01/01 -> 31/03	01/04 -> 31/12
Mise à disposition & transport des contenants	20 272.68	67 786.29
Mise en balles & reprise des cartons (recettes)	-8 054.90	-72 464.50
TOTAL	12 217.78	-4 678.21
	7 539.57	

* Le prix de rachat des cartons est calculé à partir de l'indice mensuel de la mercuriale de la revue « L'Usine Nouvelle – Indice de référence : Rubrique Recyclage Papiers, N3201, Vieux papiers, Groupe 1 : sortes ordinaires, N3228 – 1.04 Emballages commerciaux, Variation France ».

RECUPERATION DES RADIOGRAPHIES

Convention de reprise des films radiographiques et de destruction des films numériques signée avec la société RECYCL'M pour 2 ans (15/03/2016 - 14/03/2018). Les radiographies sont reprises à hauteur de 500€/tonne et la destruction des films numériques est gratuite. En 2016, 180 Kg de radiographies et 85 Kg de films numériques ont été récupérés sur l'ensemble des déchèteries. Les recettes perçues en 2016 s'élèvent à 90 €.

C. COLLECTE SELECTIVE

EXPLOITATION DU QUAI DE TRANSFERT DE MEDIS, TRANSPORT ET TRI DE LA COLLECTE SELECTIVE

Ancien marché alloti de 1 an, reconductible 3 fois 1 an (05/06/2012 - 04/06/2016).

Titulaires :

- Lot 1 « Exploitation du quai de transfert de Médis et transport du tri »
 - o « Exploitation du quai de transfert de Médis » : SITA
 - o « Transport du tri » : RAPITEAU
- Lot 2 « Tri et conditionnement de la collecte sélective » : SITA

Nouveau marché alloti de 4 ans (05/06/2016 - 31/05/2020).

Titulaires :

- Lot 1 « Exploitation du quai de transfert de Médis et transport du tri »
 - o « Exploitation du quai de transfert de Médis » : SUEZ
 - o « Transport du tri » : RAPITEAU
- Lot 2 « Tri et conditionnement de la collecte sélective » : SUEZ

		Montants payés 2016 (€ HT)	
		01/01 -> 04/06	05/06 -> 31/12
Lot 1 :	Exploitation du quai de transfert de Médis	70 244.79	100 138.86
	Transport de la collecte sélective	50 610.78	76 049.61
	<i>sous-total Lot 1</i>	<i>120 855.57</i>	<i>176 188.47</i>
		<i>297 044.04</i>	
Lot 2 :	Tri de la collecte sélective	502 563.93	618 746.70
	Traitement des refus (jusqu'au 04/06/16)	26 595.57	
	<i>sous-total Lot 2</i>	<i>529 159.50</i>	<i>618 746.70</i>
		<i>1 147 906.20</i>	
TOTAL		650 015.07	794 935.17
		1 444 950.24	

D. FOURNITURE ET DIVERS

FOURNITURE DE CONTENEURS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES

Marché de 4 ans (28/09/2015 - 27/09/2019). Titulaire : SCHAEFER. Le montant global des commandes en 2016 s'élève à 100 838.40 €TTC.

FOURNITURE DE COLONNES AERIENNES POUR LA COLLECTE DU VERRE

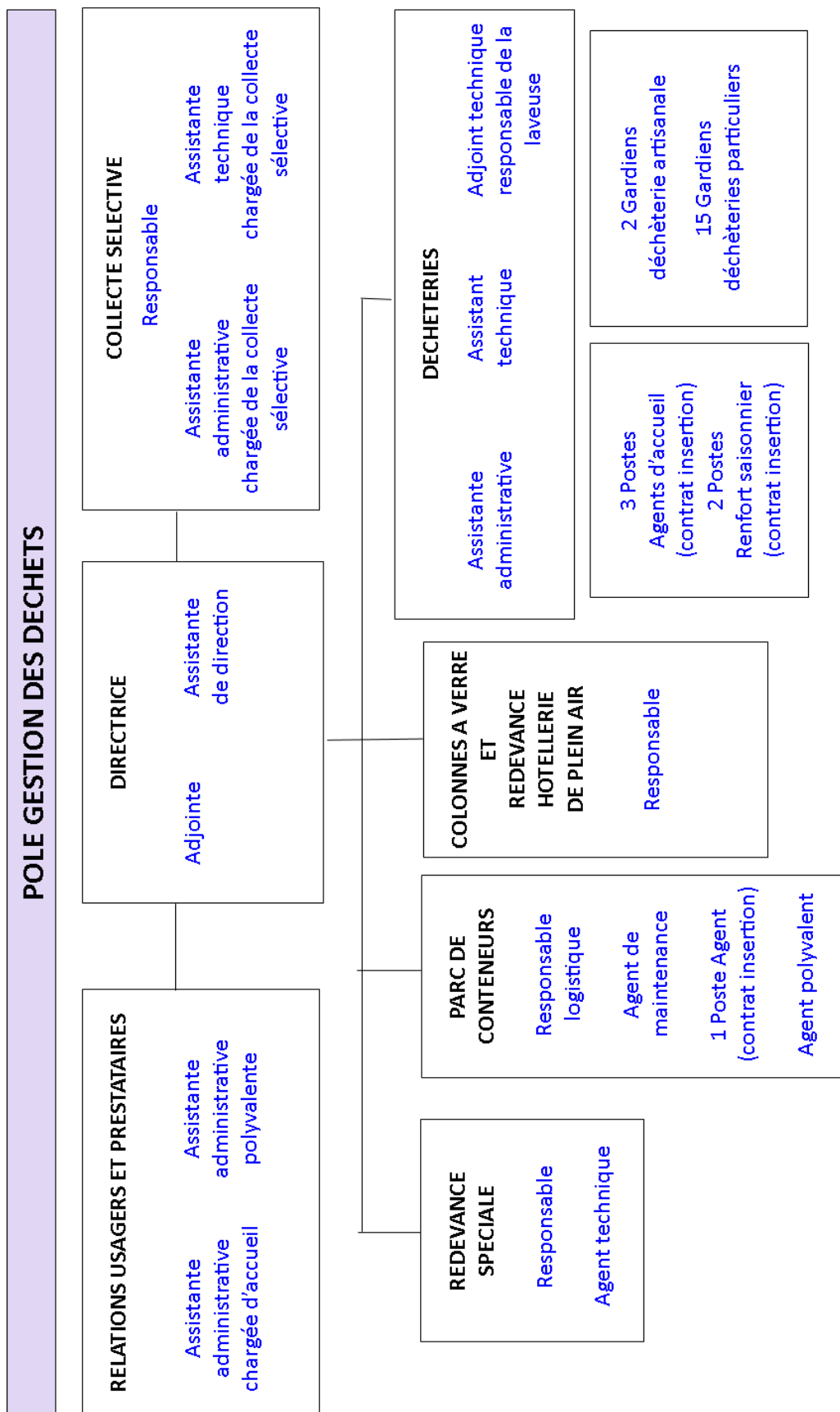
Marché de 4 ans (04.02.2016 - 03.02.2020). Titulaire : TEMACO. Les colonnes sont avec ou sans orifices PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Le montant global des commandes en 2016 s'élève à 18 640.80 €TTC.

LOCATION DE LOCAUX

Contrat de location auprès de la SCI BACCARAT (Royan), de deux locaux, de 100 m² chacun, situés zone artisanale de la Queue de l'Ane à Saint-Sulpice-de-Royan, destinés au stockage des conteneurs à déchets ménagers, pour un montant mensuel de 428.35 €TTC pour chaque local.

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

A. MOYENS HUMAINS



B. MOYENS TECHNIQUES

Pour assurer le service public d'élimination des déchets ménagers, la collectivité dispose :

- d'un parc roulant de 7 véhicules, dont 4 utilitaires

- d'une laveuse haute pression pour les colonnes (aériennes et enterrées) et les abris voyageurs

- de différents bâtiments :
 - un atelier dans un centre technique ainsi que 2 locaux en location à Saint-Sulpice-de-Royan pour le parc de conteneurs
 - un quai de transfert de la collecte sélective à Médis
 - un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles à Médis (délégué au SIL pour l'exercice de la compétence traitement)
 - 7 déchèteries réservées aux particuliers à Arces-sur-Gironde, Chaillevette, Grézac, Royan, Saujon, La Tremblade et Brie-sous-Mortagne
 - une déchèterie artisanale à Saint-Sulpice-de-Royan réservée aux professionnels et aux services techniques des communes de la CARA
 - une aire de stockage du verre à La Guilleterie sur la commune de La Tremblade
 - une plateforme de dépôt de déchets verts (enceinte de la déchèterie de Grézac)
 - une plateforme de broyage de déchets verts à Grézac (déléguée au SIL pour l'exercice de la compétence traitement)
 - de bureaux du service au siège administratif de la CARA

- d'outils et de matériel techniques (mécanique, informatique, espaces verts, etc...)

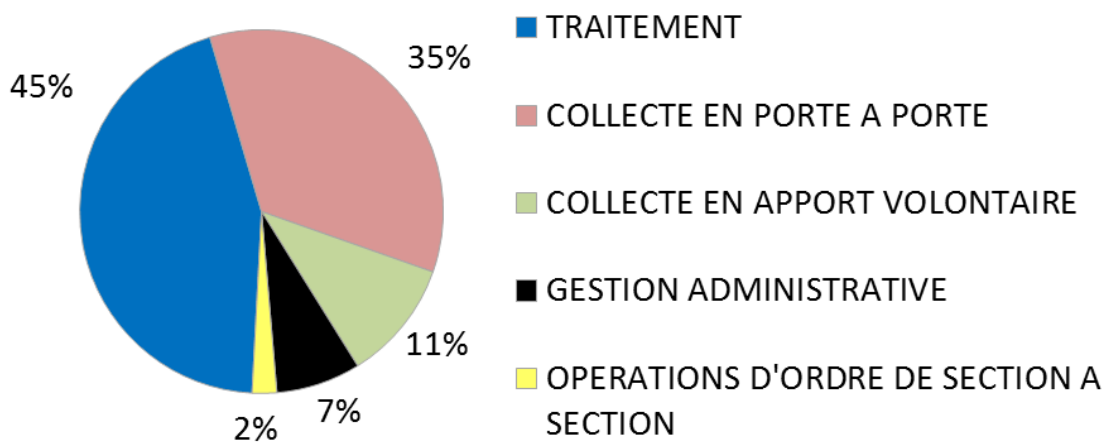
INDICATEURS FINANCIERS

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : Budget GESTION DES DECHETS

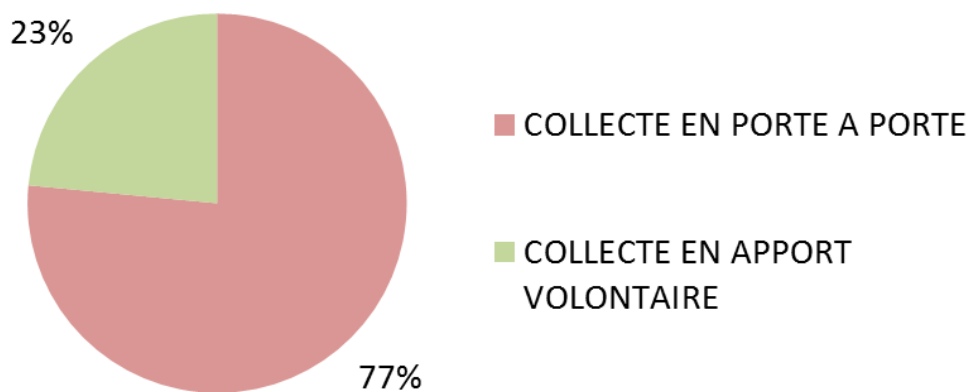
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2016
DEPENSES PAR POSTE	Réalisé
COLLECTE EN PORTE A PORTE	5 792 993 €
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	3 623 727 €
COLLECTE SELECTIVE – TRI	1 418 524 €
COLLECTE DES DECHETS VERTS	434 868 €
COLLECTE DES CARTONS BRUNS	124 992 €
ENTRETIEN DES CONTENEURS	31 041 €
COLONNES ENTERREES	100 786 €
AUTRES CHARGES	59 055 €
APPORT VOLONTAIRE	1 778 535 €
EXPLOITATION DECHETERIE ARTISANALE	227 533 €
EXPLOITATION DECHETERIES DES PARTICULIERS	1 146 139 €
VERRE	390 947 €
ENTRETIEN CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	13 917 €
TRAITEMENT	7 380 298 €
SIL (ORDURES MENAGERES + DECHETS VERTS)	4 919 200 €
COLLECTE SELECTIVE (QUAI DE MEDIS – CENTRE DE TRI)	1 613 671 €
TOUT-VENANT	594 192 €
FERRAILLES	20 832 €
GRAVATS	83 429 €
CARTONS	96 607 €
BOIS	51 474 €
HUILES	893 €
GESTION ADMINISTRATIVE	1 244 602 €
GESTION DU PERSONNEL	1 158 455 €
COMMUNICATION	20 459 €
FRAIS FINANCIERS	2 413 €
CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	21 635 €
AUTRES CHARGES	41 640 €
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	361 384 €
Total général	16 557 812 €

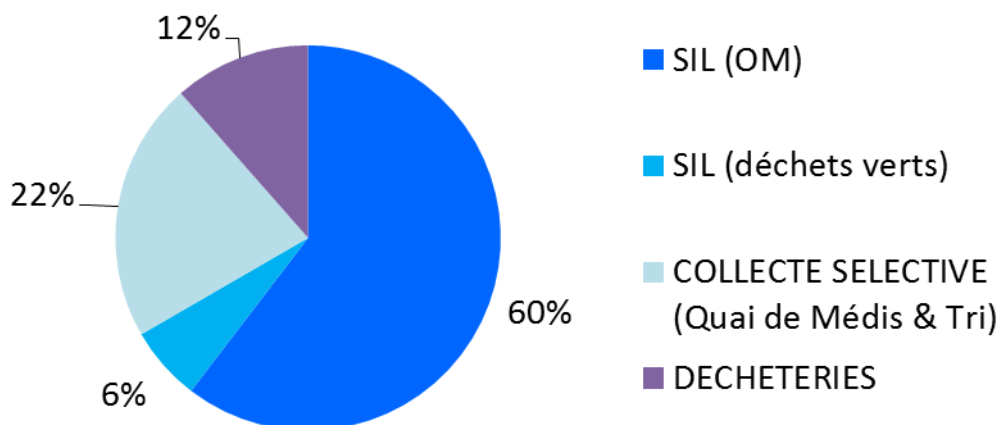
Dépenses de Fonctionnement (16.5 millions €)



COLLECTES (7.5 millions €)

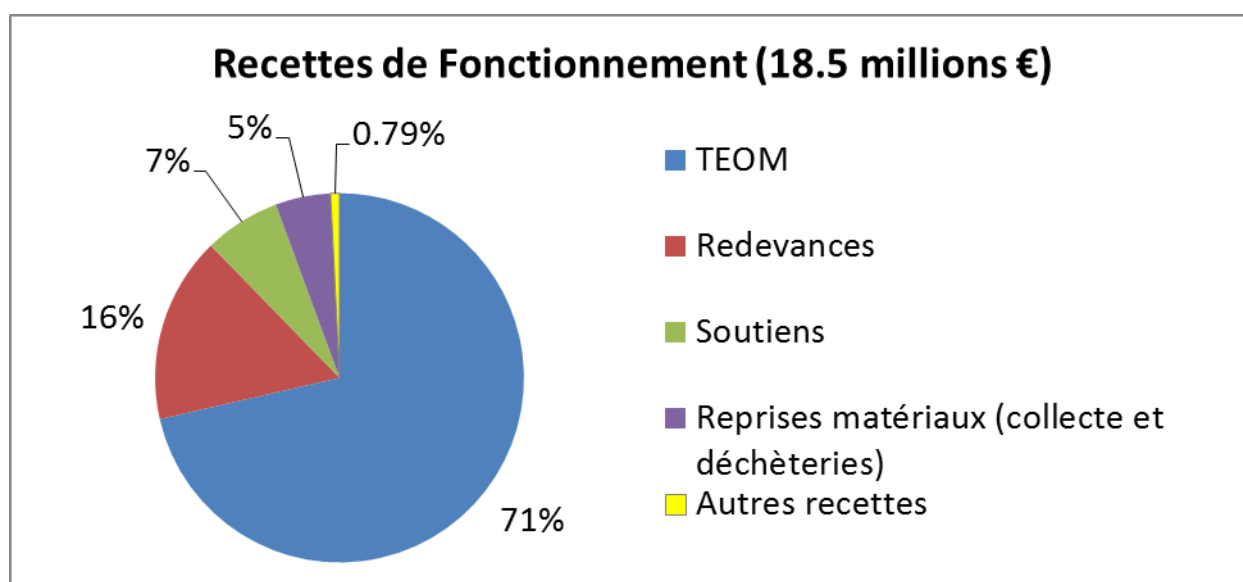


TRAITEMENT (7.3 millions €)



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2016
RECETTES PAR POSTE	Réalisé
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	13 219 113 €
Redevances	3 016 965 €
RS Professionnels	1 373 634 €
RS Hôtellerie plein air	655 243 €
RS Administrations	512 352 €
Déchèterie Artisanale	475 735 €
Reprise Matériaux	894 949 €
Participations, subventions	1 234 930 €
Eco Emballages Tonne Triée	1 234 930 €
Ressources Humaines	74 398 €
Participation Agents Titres Restaurant	20 010 €
Remboursement sur salaires	54 389 €
Autres recettes	68 985 €
Remboursement SIL trop Perçu	65 456 €
Autres recettes	3 529 €
Opération d'ordre de section à section	2 240 €
Total général	18 511 580 €



Collecte sélective : dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective, la CARA est en partenariat depuis 2000 avec Eco-Emballages, entreprise agréée par l'Etat.

Au 1^{er} janvier 2013, la CARA et **Eco-Emballages** se sont engagés sur le Contrat pour l'Action et la Performance, dit **Barème E**, pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2016). Ce barème permet à la CARA d'obtenir des soutiens financiers à la tonne recyclée, une garantie de reprise et de recyclage ainsi qu'un accompagnement technique et méthodologique à la sensibilisation et à l'optimisation du service de collecte sélective et du tri.

Le barème E repose sur les performances de collecte sélective atteintes par la collectivité tant en terme de quantité que de qualité. En clair, plus les performances de tri seront bonnes, plus la CARA pourra prétendre à des soutiens financiers importants. Pour cela, la CARA a contracté avec diverses sociétés, sur la durée de l'agrément d'Eco-Emballages, pour la reprise de ces matériaux, dont le détail est le suivant :

- aluminium, acier, cartonnets et briques alimentaires : SITA
- flacons plastiques : VALORPLAST
- verre : SAINT GOBAIN ENVIRONNEMENT

Parallèlement, l'éco-organisme **ECOFOLIO**, assure le financement de la filière des papiers. La CARA est sous convention avec celui-ci pour une durée de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2016. Le prestataire de reprise, sur la période du 05/06/2013 au 31/07/2015, était la société UPM, mais après liquidation de cette dernière, la CARA a contractualisé, avec la société PAPREC pour la période du 01/08/2015 au 31/12/2016.

Déchèteries : les matériaux collectés en déchèteries sont acheminés vers les filières de recyclage.

Le total des recettes perçues (collecte sélective et déchèteries) s'élèvent à 2 129 879 € (source : compte administratif 2016).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS D'EQUIPEMENT	Exercice 2016		
	Crédits	Réalisé	Reste à Réaliser
2EME DECHETTERIE ARTISANALE	2 729 000 €	0 €	
ACQUISITION DE CONTENEURS A VERRE	20 000 €	18 641 €	
ACQUISITION DE CONTENEURS COLLECTE SELECTIVE	118 282 €	70 548 €	32 041 €
ACQUISITION DE CONTENEURS O.M.	113 422 €	55 719 €	34 465 €
COLONNES ENTERREES	202 784 €	4 800 €	1 728 €
CONTROLE ACCES DES DECHETERIES	500 000 €	0 €	
DECHETTERIE ARTISANALE ST SULPICE	13 734 €	2 555 €	
DECHETTERIE DE VAUX S/MER	1 689 484 €	19 451 €	89 601 €
DECHETTERIE DES PARTICULIERS	1 184 806 €	387 423 €	77 235 €
MATERIEL INFORMATIQUE	70 000 €	0 €	
MATERIELS DIVERS	7 000 €	838 €	5 880 €
REHAB. SITE DE LA TREMBLADE	145 945 €	84 866 €	15 147 €
TRAVAUX DIVERS	2 863 621 €	0 €	
TOTAL EQUIPEMENT	9 658 080 €	644 841 €	256 096 €
TAUX DE REALISATION	Sans RAR	7%	
	Avec RAR	9%	
REMBOURSEMENT DETTE EN CAPITAL	49 480 €	49 463 €	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 240 €	2 240 €	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	9 709 800 €	696 544 €	256 096 €

RESULTATS

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES		
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTAT EXERCICE
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)
INVESTISSEMENTS	736 473.89 €	696 543.98 €	39 929.91 €
FONCTIONNEMENT	18 511 579.54 €	16 557 812.12 €	1 953 767.42 €
TOTAUX	19 248 053.43 €	17 254 356.10 €	1 993 697.33 €

	RESULTAT DE CLOTURE				
	RESULTAT ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	RESTES A REALISER		SOLDE
	(4)	(5)=(3)+(4)	DEPENSES (6)	RECETTES (7)	(5)-(6)+(7)
INVESTISSEMENTS	376 639.90 €	416 569.81 €	256 096.28 €	0.00 €	160 473 .53 €
FONCTIONNEMENT	10 349 857.18 €	12 303 624.60 €	7 254.12 €	0.00 €	12 296 370.48 €
TOTAUX	10 726 497.08 €	12 720 194.41 €	263 350.40 €	0.00 €	12 456 844.01 €

B. SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL

(Extraits du rapport annuel 2016 du SIL)

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du SIL concernent à la fois les charges de structures, les prestations de traitement des ordures ménagères et des déchets verts dans les conditions des marchés et délégations en cours, et également les charges liées à la construction du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles.

Charges générales		9 478 518,66 €
	Fonctionnement général	93 892,16 €
	Prestations de traitement des ordures ménagères	7 982 403,94 €
	Prestations de traitement des déchets verts	828 890,08 €
	UIOM d'Oléron - TGAP	156 657,00 €
	UIOM d'Echillais - TGAP & Taxes foncières	150 549,00 €
	Centre multi filières de traitement	266 126,48 €
Frais de personnels & Elus		191 367,20 €
	Personnel	114 255,46 €
	Elus	77 111,74 €
Charges financières		1 387 069,68 €
Charges exceptionnelles		242 957,31 €
	(remboursement cotisations 2015)	
Opérations d'ordre		751 811,54 €
	Amortissements	751 811,54 €
Total des dépenses de fonctionnement		12 051 724,39 €

Les dépenses d'investissement

La plus grosse partie des dépenses d'investissement a concerné les travaux du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles.

Dépenses d'équipement		20 664 551,67 €
Charges générales		11 864,74 €
	Matériel informatique	572,00 €
	Mobilier	5 600,24 €
	Refonte du site internet	5 692,50 €
Centre multifilières d'Echillais		20 652 686,93 €
	Assistance maîtrise d'oeuvre	65 864,00 €
	Etudes	101 324,53 €
	Travaux	20 480 546,85 €
	Avances imputées aux travaux	4 951,55 €
Remboursement de la dette en capital :		966 368,97 €
	UIOM Echillais / plateforme compostage	33 296,00 €
	UIOM Echillais / mise aux normes	467 736,99 €
	UIOM Echillais / équipements	31 095,22 €
	Centre multifilières d'Echillais	434 240,76 €
Total des DEPENSES investissement		21 630 920,64 €

Les recettes de fonctionnement

90% des recettes de fonctionnement du SIL proviennent des cotisations des EPCI en fonction des tonnages traités et des marchés auxquels elles sont rattachées.

Cotisations EPCI membres		11 293 745,13 €
Produits d'exploitation		551 047,66 €
	Facturation traitement déchets ménagers et déchets verts	17 268,19 €
	Vente de chaleur BA 721	530 944,95 €
	Vente ferraille UIOM Echillais	2 834,52 €
Atténuation des intérêts de la dette		129 410,00 €
	(subvention Conseil Départemental)	
Autres produits de gestion & produits exceptionnels		1 347,28 €
Excédent de fonctionnement reporté		76 174,32 €
Total des recettes de fonctionnement		12 051 724,39 €

Les recettes d'investissement

Plus de 95% des recettes d'investissement proviennent des emprunts contractés pour le financement de la construction du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles.

Emprunts souscrits en 2016		25 440 850,00 €
Emprunts antérieurs reportés		12 611 369,27 €
Subvention d'investissement		110 000,00 €
Amortissement des immobilisations		751 811,54 €
	UIOM Echillais	628 209,00 €
	Médis	214,00 €
	Etudes nouveau centre multifilières	123 388,54 €
Avances imputées aux travaux		4 951,55 €
Total des RECETTES investissement		38 918 982,36 €

Annexes

Annexe 1.	Population de la CARA – 2016	48
Annexe 2.	Fréquences de collecte des ordures ménagères en porte à porte - 2016	49
Annexe 3.	Fréquences de collecte des emballages ménagers en porte à porte - 2016.....	50
Annexe 4.	Communes concernées par la collecte des déchets verts en porte à porte - 2016	51
Annexe 5.	Fréquences de collecte des déchets verts en porte à porte - 2016	51
Annexe 6.	Exemple de calendrier de collecte – 2016.....	52
Annexe 7.	Colonnes enterrées verre par commune - 2016	53
Annexe 8.	Tonnages mensuels déposés en déchèteries des particuliers - 2016	53
Annexe 9.	Tonnages déposés par déchèteries des particuliers – 2016.....	54
Annexe 10.	Rotations mensuelles en déchèteries des particuliers – 2016	54
Annexe 11.	Colonnes aériennes emballages recyclables par déchèterie - 2016.....	55
Annexe 12.	Colonnes aériennes verre par déchèterie - 2016	55
Annexe 13.	Tonnages des catégories de DEEE par déchèterie - 2016	56
Annexe 14.	Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale - 2016.....	56
Annexe 15.	Rotations mensuelles en déchèterie artisanale – 2016	57

Annexe 1. Population de la CARA – 2016

Communes	Population municipale au 01/01/2016 (nb habitants)	Répartition par commune
ARCES /GIRONDE	710	0.9%
ARVERT	3 329	4.1%
BARZAN	469	0.6%
BOUTENAC-TOUVENT	216	0.3%
BREUILLET	2 694	3.3%
BRIE s/MORTAGNE	231	0.3%
CHAILLEVETTE	1 490	1.8%
CHAY (LE)	759	0.9%
CHENAC-ST-SEURIN-D'UZET	582	0.7%
CORME-CLUSE	1 077	1.3%
COZES	2 067	2.6%
EGUILLE s/SEUDRE (L')	884	1.1%
EPARGNES	850	1.0%
ETAULES	2 363	2.9%
FLOIRAC	313	0.4%
GREZAC	894	1.1%
MATHES (LES)	1 807	2.2%
MEDIS	2 831	3.5%
MESCHERS s/GIRONDE	3 031	3.7%
MORNAC s/SEUDRE	831	1.0%
MORTAGNE s/GIRONDE	995	1.2%
ROYAN	18 138	22.4%
SABLONCEAUX	1 346	1.7%
ST-AUGUSTIN	1 302	1.6%
ST-GEORGES-DE-DIDONNE	5 080	6.3%
ST-PALAIS s/MER	3 926	4.8%
ST-ROMAIN-DE-BENET	1 678	2.1%
ST-ROMAIN s/GIRONDE	61	0.1%
ST-SULPICE-DE-ROYAN	3 032	3.7%
SAUJON	7 111	8.8%
SEMUSSAC	2 198	2.7%
TALMONT s/GIRONDE	103	0.1%
TREMBLADE (LA)	4 782	5.9%
VAUX s/MER	3 856	4.8%
TOTAL	81 036	

Annexe 2. Fréquences de collecte des ordures ménagères en porte à porte - 2016

	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	
Royan	C2		C3			C4		C3		C2			
Les Mathes	C2		C3			C4		C3		C2			
Saint-Georges-de-Didonne	C1			C2			C3		C2		C1		
Saint-Palais-sur-mer													
Talmont-sur-Gironde													
La Tremblade													
Vaux-sur-Mer													
Arvert	C1			C2						C1			
Breuillet													
Chaillevette													
Chenac-Saint-Seurin d'Uzet													
Cozes													
Etaules													
L'Eguille-sur-Seudre													
Médis													
Meschers-sur-Gironde													
Mornac-sur-Seudre													
Mortagne-sur-Gironde													
Saint-Augustin													
Saint-Sulpice-de-Royan													
Saujon													
Semussac													
Arces-sur-Gironde	C1					C2		C1					
Barzan													
Boutenac-Touvent													
Grézac													
Le Chay													
Brie-sous-Mortagne	C1												
Corme-Ecluse													
Epargnes													
Floirac													
Sablonceaux													
Saint-Romain-de-Benet													
Saint-Romain-sur-Gironde													

Annexe 3. Fréquences de collecte des emballages ménagers en porte à porte - 2016

	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Arvert	C1											
Breuillet												
Chaillevette												
Le Chay												
Cozes												
Etaules												
L'Eguille-sur-Seudre												
Les Mathes												
Médis												
Meschers-sur-Gironde												
Mornac-sur-Seudre												
Mortagne-sur-Gironde												
Royan												
Saint-Augustin												
Saint-Georges-de-Didonne												
Saint-Palais-sur-mer												
Saint-Sulpice-de-Royan												
Saujon												
Semussac												
Talmont-sur-Gironde												
La Tremblade												
Vaux-sur-Mer												
Arces-sur-Gironde	C0.5											
Barzan												
Boutenac-Touvent												
Grézac												
Chenac-Saint-Seurin d'Uzet												
Brie-sous-Mortagne												
Corme-Ecluse												
Epargnes												
Floirac												
Sablonceaux												
Saint-Romain-de-Benet												
Saint-Romain-sur-Gironde												

Annexe 4. Communes concernées par la collecte des déchets verts en porte à porte - 2016

Communes	Population municipale au 01/01/2016 (nb habitants)
EGUILLE s/SEUDRE (L')	884
ETAULES	2 363
MATHES (LES)	1 807
MEDIS	2 831
MESCHERS s/GIRONDE	3 031
MORNAC s/SEUDRE	831
MORTAGNE s/GIRONDE	995
ROYAN	18 138
ST-GEORGES-DE-DIDONNE	5 080
ST-PALAIS s/MER	3 926
ST-SULPICE-DE-ROYAN	3 032
SAUJON	7 111
SEMUSSAC	2 198
TREMBLADE (LA)	4 782
VAUX s/MER	3 856
TOTAL	60 865

Annexe 5. Fréquences de collecte des déchets verts en porte à porte - 2016

	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Etaules	C0.5											
L'Eguille-sur-Seudre												
Mornac-sur-Seudre												
Mortagne-sur-Gironde												
Semussac												
Les Mathes	C0.5			C1			C0.5					
Médis												
Meschers-sur-Gironde												
Royan												
Saint-Georges-de-Didonne												
Saint-Palais-sur-mer												
Saint-Sulpice-de-Royan												
Saujon												
La Tremblade												
Vaux-sur-Mer												


Annexe 6. Exemple de calendrier de collecte – 2016

2016		Calendrier de collecte		Infos : 05 46 39 64 64	
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE					
JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 vendredi	1 lundi	1 mardi	1 vendredi	1 dimanche	1 mercredi
2 samedi	2 mardi	2 mercredi	2 samedi	2 lundi	2 jeudi
3 dimanche	3 mercredi	3 jeudi	3 dimanche	3 mardi	3 vendredi
4 lundi	4 jeudi	4 vendredi	4 lundi	4 mercredi	4 samedi
5 mardi	5 vendredi	5 samedi	5 mardi	5 jeudi	5 dimanche
6 mercredi	6 samedi	6 dimanche	6 mercredi	6 vendredi	6 lundi
7 jeudi	7 dimanche	7 lundi	7 jeudi	7 samedi	7 mardi
8 vendredi	8 lundi	8 mardi	8 vendredi	8 dimanche	8 mercredi
9 samedi	9 mardi	9 mercredi	9 samedi	9 lundi	9 jeudi
10 dimanche	10 mercredi	10 jeudi	10 dimanche	10 mardi	10 vendredi
11 lundi	11 jeudi	11 vendredi	11 lundi	11 mercredi	11 samedi
12 mardi	12 vendredi	12 samedi	12 mardi	12 jeudi	12 dimanche
13 mercredi	13 samedi	13 dimanche	13 mercredi	13 vendredi	13 lundi
14 jeudi	14 dimanche	14 lundi	14 jeudi	14 samedi	14 mardi
15 vendredi	15 lundi	15 mardi	15 vendredi	15 dimanche	15 mercredi
16 samedi	16 mardi	16 mercredi	16 samedi	16 lundi	16 jeudi
17 dimanche	17 mercredi	17 jeudi	17 dimanche	17 mardi	17 vendredi
18 lundi	18 jeudi	18 vendredi	18 lundi	18 mercredi	18 samedi
19 mardi	19 vendredi	19 samedi	19 mardi	19 jeudi	19 dimanche
20 mercredi	20 samedi	20 dimanche	20 mercredi	20 vendredi	20 lundi
21 jeudi	21 dimanche	21 lundi	21 jeudi	21 samedi	21 mardi
22 vendredi	22 lundi	22 mardi	22 vendredi	22 dimanche	22 mercredi
23 samedi	23 mardi	23 mercredi	23 samedi	23 lundi	23 jeudi
24 dimanche	24 mercredi	24 jeudi	24 dimanche	24 mardi	24 vendredi
25 lundi	25 jeudi	25 vendredi	25 lundi	25 mercredi	25 samedi
26 mardi	26 vendredi	26 samedi	26 mardi	26 jeudi	26 dimanche
27 mercredi	27 samedi	27 dimanche	27 mercredi	27 vendredi	27 lundi
28 jeudi	28 dimanche	28 lundi	28 jeudi	28 samedi	28 mardi
29 vendredi	29 lundi	29 mardi	29 vendredi	29 dimanche	29 mercredi
30 samedi		30 mercredi	30 samedi	30 lundi	30 jeudi
31 dimanche		31 jeudi		31 mardi	


Exceptionnellement, la collecte des déchets végétaux du vendredi 1er janvier 2016 sera reportée au samedi 2 janvier 2016.

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 vendredi	1 lundi	1 jeudi	1 samedi	1 mardi	1 jeudi
2 samedi	2 mardi	2 vendredi	2 dimanche	2 mercredi	2 vendredi
3 dimanche	3 mercredi	3 samedi	3 lundi	3 jeudi	3 samedi
4 lundi	4 jeudi	4 dimanche	4 mardi	4 vendredi	4 dimanche
5 mardi	5 vendredi	5 lundi	5 mercredi	5 samedi	5 lundi
6 mercredi	6 samedi	6 mardi	6 jeudi	6 dimanche	6 mardi
7 jeudi	7 dimanche	7 mercredi	7 vendredi	7 lundi	7 mercredi
8 vendredi	8 lundi	8 jeudi	8 samedi	8 mardi	8 jeudi
9 samedi	9 mardi	9 vendredi	9 dimanche	9 mercredi	9 vendredi
10 dimanche	10 mercredi	10 samedi	10 lundi	10 jeudi	10 samedi
11 lundi	11 jeudi	11 dimanche	11 mardi	11 vendredi	11 dimanche
12 mardi	12 vendredi	12 lundi	12 mercredi	12 samedi	12 lundi
13 mercredi	13 samedi	13 mardi	13 jeudi	13 dimanche	13 mardi
14 jeudi	14 dimanche	14 mercredi	14 vendredi	14 lundi	14 mercredi
15 vendredi	15 lundi	15 jeudi	15 samedi	15 mardi	15 jeudi
16 samedi	16 mardi	16 vendredi	16 dimanche	16 mercredi	16 vendredi
17 dimanche	17 mercredi	17 samedi	17 lundi	17 jeudi	17 samedi
18 lundi	18 jeudi	18 dimanche	18 mardi	18 vendredi	18 dimanche
19 mardi	19 vendredi	19 lundi	19 mercredi	19 samedi	19 lundi
20 mercredi	20 samedi	20 mardi	20 jeudi	20 dimanche	20 mardi
21 jeudi	21 dimanche	21 mercredi	21 vendredi	21 lundi	21 mercredi
22 vendredi	22 lundi	22 jeudi	22 samedi	22 mardi	22 jeudi
23 samedi	23 mardi	23 vendredi	23 dimanche	23 mercredi	23 vendredi
24 dimanche	24 mercredi	24 samedi	24 lundi	24 jeudi	24 samedi
25 lundi	25 jeudi	25 dimanche	25 mardi	25 vendredi	25 dimanche
26 mardi	26 vendredi	26 lundi	26 mercredi	26 samedi	26 lundi
27 mercredi	27 samedi	27 mardi	27 jeudi	27 dimanche	27 mardi
28 jeudi	28 dimanche	28 mercredi	28 vendredi	28 lundi	28 mercredi
29 vendredi	29 lundi	29 jeudi	29 samedi	29 mardi	29 jeudi
30 samedi	30 mardi	30 vendredi	30 dimanche	30 mercredi	30 vendredi
31 dimanche	31 mercredi		31 lundi		31 samedi


Sortir vos déchets la veille avant 20 h



Jours en jaune :
déchets à recycler



Jours en bleu : déchets végétaux
(en sacs papier ou fagots bien ficelés)
Tout sac plastique, tout fagot non manipulable
par une personne ou trop long (1 m maxi) ne sera pas collecté.



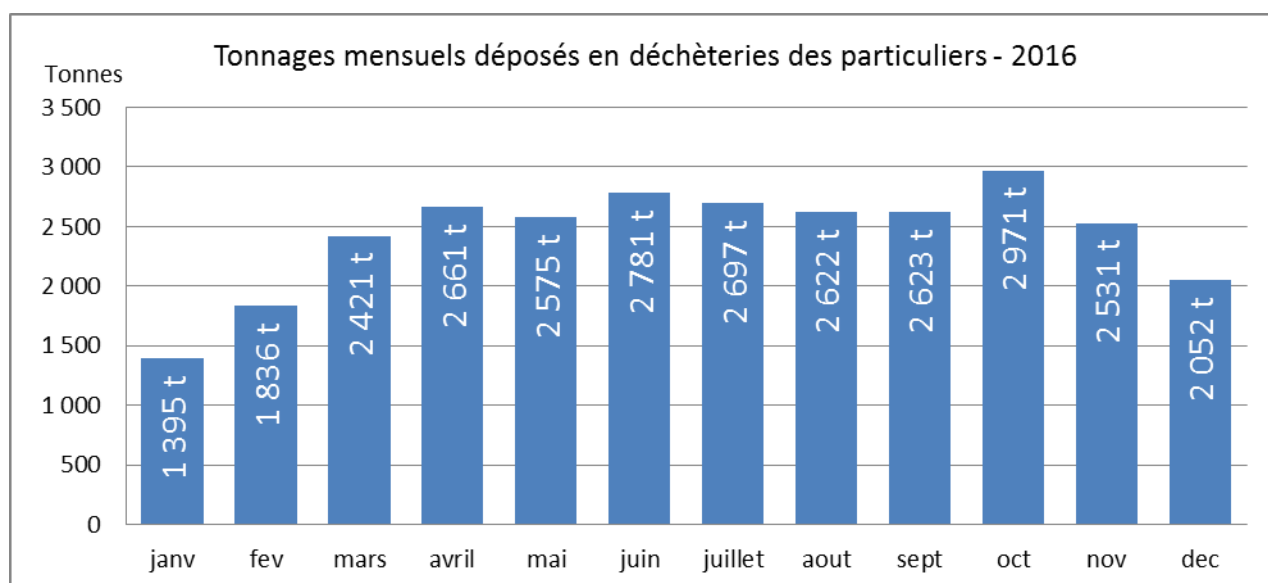
Jours en vert :
déchets non recyclés

Annexe 7. Colonnes enterrées verre par commune - 2016

Commune	Nombre de colonne enterrée VERRE
Royan	9
Breuillet	2
La Tremblade / Ronce-les-bains	2
Vaux-sur-Mer	2
Saint-Georges-de-Didonne	6
Meschers-sur-Gironde	1
Saint-Palais-sur-Mer	1
TOTAL	23

Annexe 8. Tonnages mensuels déposés en déchèteries des particuliers - 2016

Déchèteries Particuliers 2016 - Tonnes	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	581.4	770.1	1071	1101.6	1081.2	1382.1	1341.3	1208.7	1300.5	1560.6	1331.1	1071	13 801 t
GRAVATS	292.1	386.1	585.5	680.6	625.3	586.2	542.3	495.5	584.3	597.2	476.3	332.1	6 184 t
DECHETS NON VALORISABLES	350.5	468.22	492.8	510.9	555.02	486.94	507.08	534.22	418.56	515.34	445.34	412.8	5 698 t
CARTONS	33.78	43.82	44.04	46.4	48.34	46.58	51.46	52.82	42.66	40.92	40.22	39.72	531 t
BOIS	97.28	126.48	171.44	233.37	189.35	208.15	174.82	220.68	169.99	172.86	157.23	135.14	2 057 t
FERRAILLES	40.28	41.66	56.62	73.28	67.28	55.81	65.15	94.17	92.56	73.67	65.65	50.53	777 t
DEA				15.02	8.68	15.02	15.1	15.56	13.98	10.7	14.72	10.78	120 t
TOTAL	1 395 t	1 836 t	2 421 t	2 661 t	2 575 t	2 781 t	2 697 t	2 622 t	2 623 t	2 971 t	2 531 t	2 052 t	29 166 t

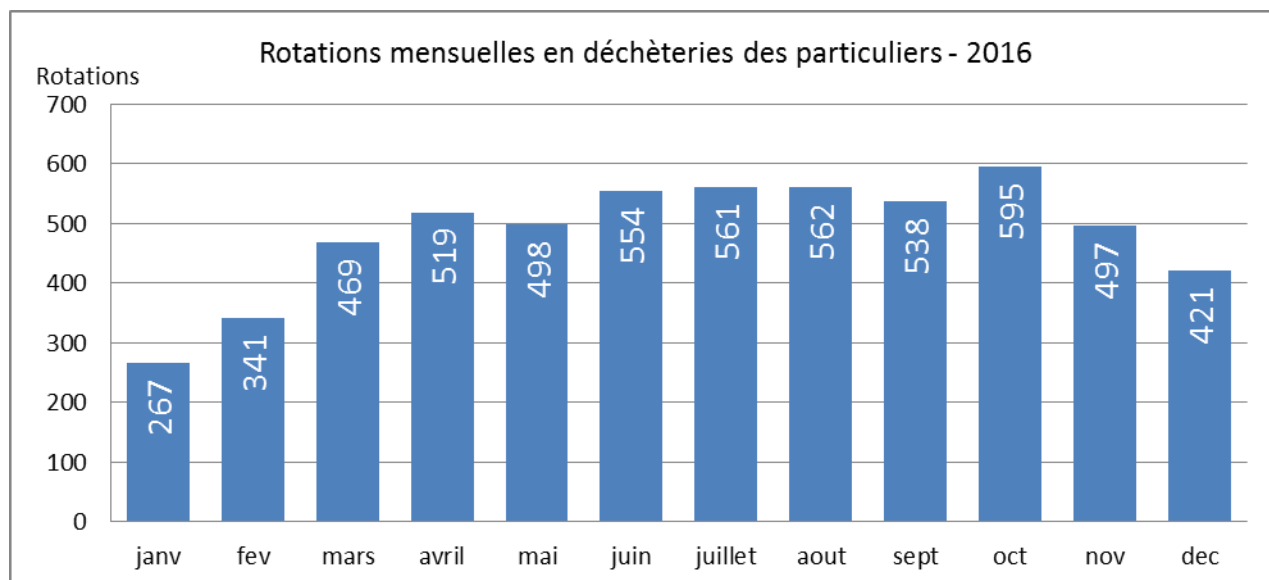


Annexe 9. Tonnages déposés par déchèteries des particuliers – 2016

Déchèteries Particuliers 2016 - Tonnage par site	Arces	Brie	Chaillevette	Grézac	La Tremblade	Royan	Saujon	TOTAL
DECHETS VERTS	1 086	316	1 979	337	2 484	5 595	2 004	13 801
GRAVATS	490	157	693	547	1 066	2 138	1 092	6 184
DECHETS NON VALORISABLES	463	183	566	557	974	2 148	807	5 698
CARTONS	42	18	54	50	80	212	75	531
BOIS	175	68	248	196	361	670	339	2 057
FERRAILLES	85	34	115	75	171	242	55	777
DEA			120					120
TOTAL	2 340	777	3 774	1 762	5 136	11 004	4 373	29 166

Annexe 10. Rotations mensuelles en déchèteries des particuliers – 2016

Déchèteries Particuliers 2016 - Rotations	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	114	151	210	216	212	271	263	237	255	306	261	210	2 706
GRAVATS	26	36	57	62	54	52	52	50	57	56	47	34	583
TOUT VENANT	58	78	92	96	104	96	102	108	84	97	76	73	1 064
CARTONS	28	31	47	55	49	52	60	64	53	54	48	47	588
BOIS	16	22	34	44	38	43	38	46	37	37	25	24	404
FERRAILLES	25	23	29	38	36	31	38	48	45	39	33	27	412
DEA				8	5	9	8	9	7	6	7	6	65
TOTAL	267	341	469	519	498	554	561	562	538	595	497	421	5 822



Annexe 11. Colonnes aériennes emballages recyclables par déchèterie - 2016

Déchèterie	Nombre
Royan	3
Saujon	2
Chaillevette	2
La Tremblade	2
Grézac	1
Arces-sur-Gironde	1
Brie-sous-Mortagne	1
TOTAL	12

Annexe 12. Colonnes aériennes verre par déchèterie - 2016

Déchèterie	Nombre
Royan	2
Saujon	2
Chaillevette	1
La Tremblade	2
Grézac	1
Arces-sur-Gironde	1
Brie-sous-Mortagne	1
TOTAL	10

Annexe 13. Tonnages des catégories de DEEE par déchèterie - 2016

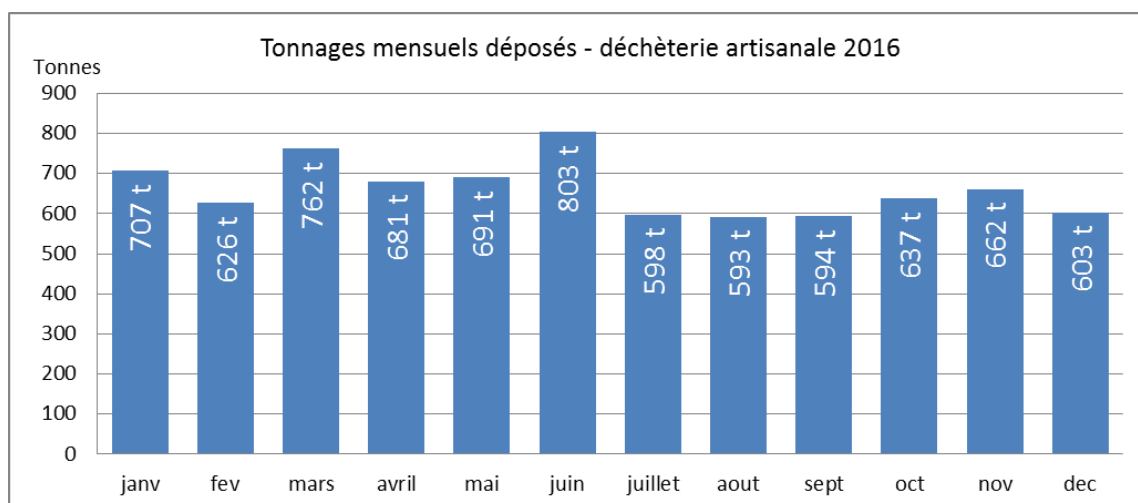
DECHETERIE	GEM Hors froid	GEM Froid	ECRANS	PAM	TOTAL
Arces-sur-Gironde	12.49	12.75	16.25	20.71	62.19
Brie-sous-mortagne	5.77	4.60	6.23	8.89	25.49
Chaillevette	17.28	20.35	23.27	31.95	92.85
Grézac	17.26	14.23	19.27	25.08	75.84
La Tremblade	32.17	27.05	35.65	41.44	136.31
Royan	42.08	58.97	98.44	120.01	319.49
Saujon	7.70	10.09	8.91	15.63	42.33
TOTAL 2016	134.73	148.05	208.01	263.71	754.50
Total rappel 2015	121.29	134.83	155.78	223.29	635.18

GEM: Gros Electroménager Ménager

PAM: Petits Appareils Ménagers

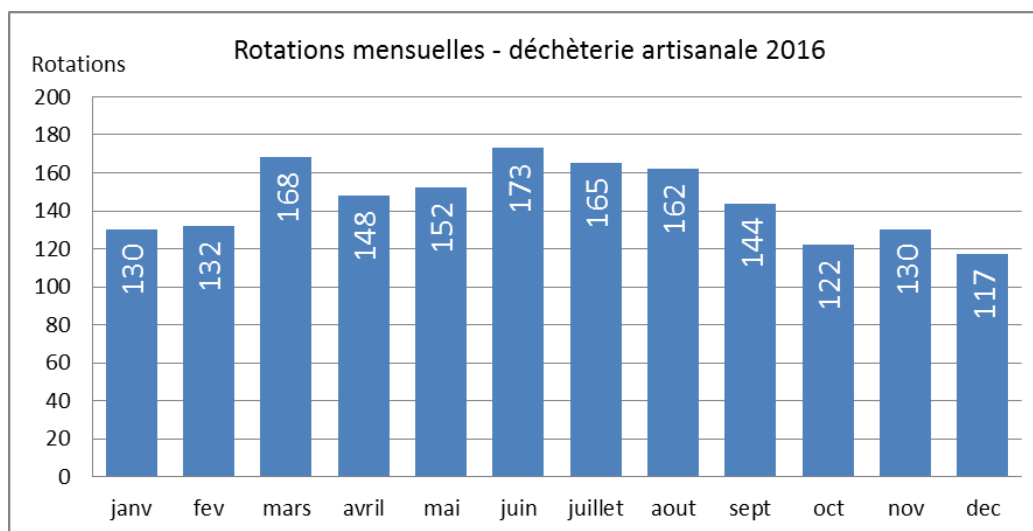
Annexe 14. Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale - 2016

Déchèterie artisanale 2016 - Tonnes	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	182 t	156 t	195 t	166 t	170 t	225 t	148 t	107 t	124 t	169 t	225 t	164 t	2 033 t
GRAVATS	343 t	247 t	292 t	294 t	255 t	316 t	201 t	179 t	246 t	274 t	234 t	240 t	3 120 t
DECHETS NON VALORISABLES	109 t	155 t	163 t	129 t	168 t	156 t	134 t	171 t	126 t	119 t	125 t	134 t	1 688 t
CARTONS	40 t	46 t	57 t	60 t	61 t	66 t	77 t	94 t	61 t	49 t	48 t	45 t	704 t
BOIS	28 t	18 t	47 t	22 t	31 t	33 t	33 t	29 t	29 t	16 t	25 t	12 t	323 t
FERRAILLES	5 t	4 t	9 t	10 t	6 t	7 t	5 t	12 t	8 t	11 t	6 t	9 t	91 t
TOTAL	707 t	626 t	762 t	681 t	691 t	803 t	598 t	593 t	594 t	637 t	662 t	603 t	7 958 t



Annexe 15. Rotations mensuelles en déchèterie artisanale – 2016

Déchèterie Artisanale 2016 - Rotations	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	46	44	54	34	34	50	42	32	37	47	54	42	516
GRAVATS	30	24	27	28	25	30	21	19	24	25	22	24	299
DECHETS NON VALORISABLES	22	30	34	30	36	34	36	42	30	14	14	15	337
CARTONS	24	28	39	46	46	47	55	57	43	30	35	31	481
BOIS	6	4	10	6	8	9	9	8	7	2	3	2	74
FERRAILLES	2	2	4	4	3	3	2	4	3	4	2	3	36
TOTAL	130	132	168	148	152	173	165	162	144	122	130	117	1743







COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

POLE GESTION DES DECHETS

107 avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex

Tel : 05 46 39 64 64 / Fax : 05 46 22 19 31
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
(fermé le jeudi matin)

service-dechets@agglo-royan.fr
service-decheteries@agglo-royan.fr

www.agglo-royan.fr